UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

MEMOIRE DE MAITRISE

ETUDE DU MARIAGE DANS UN QUARTIER DE DAKAR : USINE BENE TALLY.

MARIAME KANE.

Sous la direction du Professeur BOUBACAR LY

DECEMBRE 2004

RESUME

Ce travail qui s'intéresse à l'étude du mariage à Usine Bène Tally, un quartier de Dakar, s'inscrit dans la même lancée que celles, nombreuses à propos de l'impact des conditions de vie en milieu urbain sur l'institution matrimoniale traditionnelle. Dans ce contexte de changement socioculturel, il s'agit de voir quelle est la part de la famille – au sens large du terme – dans le processus matrimonial (choix du conjoint, démarches et cérémonies) et qu'est-ce qui caractérise les rapports entre le couple et la belle-famille.

En effet, le mariage a toujours été une affaire collective. Au delà des individus, il symbolisait une alliance entre communautés. Les rapports sociaux étant régis par la parenté, le choix du conjoint en était prédéterminé et la famille élargie était pleinement impliquée dans les démarches et les cérémonies.

Egalement, entre alliés, la relation de parenté primait dans les rapports d'alliance foncièrement inégalitaires.

Par ailleurs, compte tenu du changement structurel, survenu avec la naissance de la ville, une telle entreprise, outre qu'elle offre une vision plus complète de l'évolution du mariage traditionnel, renseigne sur la valeur actuelle des relations de parenté dans les rapports sociaux et sur le rôle des relations de voisinage dans la dynamique de reconstruction d'un nouvel équilibre sociologique.

Ainsi il ressort de cette étude que, si les conditions de vie en milieu urbain affectent le processus matrimonial et les relations d'alliance, cet impact est d'une touche particulière à Usine Bène Tally dont la situation est autant particulière.

En effet, zone originellement pauvre, Usine Bène Tally s'est paupérisé à la faveur de la crise économique actuelle. Sous ce rapport, les différentes composantes de son économie, essentiellement tournée vers l'autosubsistance, constituent autant de stratégies de survie quotidienne.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater, combien la rigueur de leur existence, déteint sur la perception qu'ont ses habitants du mariage.

Ainsi il est intéressant de noter combien la vision austère qui leur inspire la vie de couple, est révélatrice des difficultés auxquelles ils sont journellement confrontés. L'idée qu'ils en ont ne laisse aucune place aux sentiments personnels, à la fantaisie et à la chaleur, le

mariage étant uniquement considéré comme une épreuve, cependant nécessaire, et une obligation, car découlant d'une prescription divine.

Pour ce faire, les candidats au mariage, doivent être dotés de qualités particulières. A ce titre, les réponses fournies exaltent singulièrement le sens des responsabilités et l'endurance, qui sont en réalité la plus sûre des armures contre les risques de défaillance et de défection.

Par ailleurs, malgré la dureté du mariage, les attentes qu'il suscite au sein des familles, traduisent uniformément un besoin de sécurité. Face à la précarité des conditions d'existence, il offre une porte de sortie de crise pour les parents d'une part, par l'allègement de leurs charges domestiques, d'autre part pour leurs enfants, par la perspective de vivre une situation meilleure.

Si bien qu'au moment du choix du conjoint, parents et filles sont peu regardants sur l'ethnie, la profession, le degré de parenté avec le prétendant, l'essentiel étant qu'il soit musulman issu d'une caste égale et ait surtout le minimum pour pourvoir à l'entretien de sa femme.

De même, nous avons relevé une faible proportion de la relation de parenté entre conjoints par rapport à la relation de voisinage, qui est de loin la plus importante.

Cependant, cette faible représentativité de la parenté, traduit moins un sentiment d'indifférence à son égard, par suite de la dispersion géographique de ses membres, que l'importance qu'elle revêt aux yeux des enquêtés. Elle découle plutôt d'un souci de la préserver face au péril que représente la fréquence actuelle des divorces – dont les risques sont multipliés à Usine Bène Tally - ; d'autant plus que la rupture qui se produirait, engloberait, outre les partenaires, leur famille.

Aussi, le voisinage offre-t-il un compromis idéal entre la répugnance à rompre des liens séculaires et le désir d'épouser un semblable.

Ainsi la part de la famille dans le mariage est minime.

Par contre, dans les démarches et les cérémonies matrimoniales, son implication est toujours pleine et active, malgré l'évolution notée dans ce domaine.

En effet, dans les démarches elle a trait à la mise à l'écart progressive des femmes au profit des hommes, innovation qui s'explique par le contexte économique du quartier.

D'une part, ces dernières n'ont plus l'occasion d'assumer leur rôle coutumier de négociatrices des prestations matrimoniales (réduites à la dot et au cadeau de fiançailles) qui ne

font plus l'objet de discussions, le prétendant étant tenu de s'en acquitter selon ses moyens financiers.

D'autre part, nous avons montré que la famille de la mariée ne souhaite plus leur implication en cette circonstance, dans la mesure où leur participation amoindrit encore la valeur d'un cadeau déjà fort modeste, notamment à cause des contre dons qu'exige leur déplacement.

Concernant les cérémonies matrimoniales, le changement réside dans l'adoption d'une manifestation d'inspiration occidentale, la réception ; tandis que certaines d'entre elles (les fiançailles, la consommation du mariage, la cérémonie finale) perdent de leur substance originelle face à l'émancipation des jeunes.

En outre, la corruption de l'esprit du don en cette circonstance est exacerbée dans cette localité où il prend davantage l'allure de spéculations financières que de marques de solidarité collective. En ce sens, la réception constitue pour la mariée un moyen de recouvrer ses dons antérieurs, d'ailleurs motivation essentielle de sa tenue ; tandis que la cérémonie finale profitable uniquement à la famille du mari, perd de sa signification car organisée seulement dans le but de rendre la belle-famille bien disposée à l'égard de la mariée.

Toutefois cette évolution n'affecte aucunement la participation et le rôle des membres de la parenté à ces occasions. Ainsi, à toutes les étapes décisives (demande en mariage, scellement de l'union et quand la mariée rejoint le domicile conjugal), aussi bien les branches paternelle et maternelle des époux sont pleinement impliquées et assument leur rôle coutumier d'aide et d'assistance.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse des relations d'alliance, que le couple est mal intégré au sein de la belle-famille, ce qui affecte la qualité des rapports entre alliés.

Ainsi, entre la bru et sa belle-famille, la cohabitation exacerbe la divergence de vue sur les comportements d'alliance, au point de rendre conflictuels leurs liens.

Par contre, entre gendre et belle-famille, la distance caractérisant traditionnellement leurs rapports, s'est encore creusée sous l'effet de la mobilité géographique d'une part, et de la conjoncture économique d'autre part.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

PREMIERE PARTIE : Cadre général et méthodologique 7

Chapitre I. Cadre général de l'étude 8

Chapitre II. Modèle d'analyse 16

Chapitre III. Cadre méthodologique 28

DEUXIEME PARTIE : Perception du mariage par les populations de Usine Bène Tally 36

Chapitre IV. Le cadre de vie : Usine Bène Tally 37

Chapitre V. Perception du mariage par les populations 47

TROISIEME PARTIE : Processus matrimonial et relations d'alliance à Usine Bène Tally 57

Chapitre VI. Le choix du conjoint 58

Chapitre VII. Les démarches et les cérémonies matrimoniales 67

Chapitre VIII. Les relations d'alliance 77

CONCLUSION 87

INTRODUCTION

En sociologie, l'avènement et l'essor de la ville, en tant que société nouvelle, différente de la société traditionnelle – dont le cadre de vie est le village – a été l'occasion de nombreuses recherches sur son impact sur les institutions sociales originelles.

Ainsi si dans un premier temps, l'accent a été mis sur le bouleversement radical de l'ordre ancien, l'idée d'une coexistence entre formes sociales traditionnelles et formes sociales modernes fait progressivement son chemin ; coexistence qui traduit la reconstruction d'un nouvel équilibre sociologique.

Dans cette perspective, que dire de l'institution matrimoniale ? Quel est l'impact sur le processus matrimonial (choix du conjoint, démarches et cérémonies matrimoniales) et les relations d'alliance, des conditions de vie en milieu urbain, et en particulier dans le quartier de Usine Bène Tally ?

En effet, le mariage a toujours été une affaire collective. Au delà des individus, il symbolisait une alliance entre deux groupes, deux communautés.

Les rapports sociaux étant régis par la parenté, le choix du conjoint en était prédéterminé et la famille élargie était pleinement impliquée dans les démarches et les cérémonies matrimoniales.

De même, entre alliés, la relation de parenté primait dans les rapports d'alliance foncièrement caractérisés par l'inégalité. Ceci est d'autant plus significatif que l'espace de vie était collectif.

Par ailleurs, une telle entreprise constitue une première en son genre, dans la mesure où les études menées à propos du mariage urbain à Dakar se sont uniquement intéressé à la formation du couple, mettant l'accent sur le degré d'individualisation du choix du conjoint avec l'idée d'une plus grande liberté acquise par les individus à la suite de l'éclatement des structures sociales traditionnelles ; tandis que les autres aspects du mariage que nous avons signalés ci-dessus ont été ignorés.

Or, leur prise en compte aurait, sans doute, offert une vision moins parcellaire de l'évolution du mariage, véritable miroir de société.

D'autre part, circonscrits dans les zones spécifiques (quartier), ces travaux renseignent, de manière plus efficace et précise, du cours de la reconstruction d'un nouvel équilibre social,

de la place des rapports de parenté et du rôle des relations de voisinage, par exemple, dans cette dynamique.

Ceci dit, nous avons exposé dans une partie la méthodologie qui sous tend ce travail, comme le veut toute entreprise rationnelle.

Dans une deuxième partie, nous avons jugé nécessaire de présenter la situation caractérisant le quartier de Usine Bène Tally, puis d'analyser les perceptions que ces populations ont du mariage. Parce que d'une part, c'est le type d'étude (monographie) qui le commande, d'autre part parce que ce préalable peut nous fournir des éléments de compréhension et d'analyse du processus matrimonial et des relations d'alliance.

Pour sa part, ce dernier point constitue l'objet de la troisième partie de ce travail subdivisée selon les trois étapes du mariage : choix du conjoint, démarches et cérémonies, relations d'alliance.

Telles seront les différentes articulations de cette analyse.

Enfin, mes remerciements vont au Professeur Boubacar LY qui a bien voulu diriger ce travail, à l'ensemble du personnel de la bibliothèque de l'IFAN Cheikh Anta Diop, pour la documentation qu'ils ont aimablement mise à ma disposition, à tous les autres qui m'ont aidée de leurs conseils et encouragements et qu'il serait long de citer.
Que les uns et les autres reçoivent mes vifs remerciements et ma profonde gratitude.

PREMIERE PARTIE :

CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE.

CHAPITRE I : CADRE GENERAL DE L'ETUDE

1. Problématique, objectifs et hypothèses

1.1. Problématique et objectifs

Ce travail qui s'intéresse à l'étude du mariage à Usine Bène Tally, un quartier de Dakar, s'inscrit dans la même lancée que celles, nombreuses, à propos de l'impact des conditions de vie en milieu urbain sur l'institution matrimoniale traditionnelle. Celle-ci montre que la vie citadine ne rime pas forcément avec une disparition des structures sociales traditionnelles et des valeurs qui leurs étaient liées.

A cet effet, le processus de changement a été unanimement observé, mais son déroulement est quelque peu tempéré par la persistance de pratiques et de comportements matrimoniaux traditionnels ; par exemple l'intervention de la famille dans le mariage de nos jours est une réalité, qui, du reste n'est pas seulement spécifique à nos sociétés, en ce sens que le même phénomène a cours dans les sociétés occidentales[1].

Cependant, un seul aspect du mariage a été abordé, à savoir le choix du conjoint comme instrument d'observation des changements en cours.

Mais qu'en est-il des autres étapes qui jalonnent le processus matrimonial, c'est-à-dire les démarches et les cérémonies familiales ?

Car, le mariage tel qu'il était pratiqué autrefois, s'intégrait harmonieusement au mode d'organisation et de fonctionnement de la société africaine.

L'économie étant communautaire, l'échange en général s'effectuait au sein même du groupe. Le système de parenté était la structure de base de la collectivité. Les relations de parenté assuraient l'intégration des membres, définissant les statuts et les rôles, instituant les droits et obligations de chacun. Bref, c'étaient elles qui organisaient la vie quotidienne. Ainsi l'omniprésence de la famille (groupes de parenté) est-elle amplement justifiée dans les cérémonies matrimoniales. De la même manière que les autres domaines de la vie étaient fixés, de la même manière les règles dans ce domaine étaient pré-établies. Le conjoint étant prédéterminé, la famille nouait les alliances, quelquefois à l'insu des intéressés. C'était également elle qui était au devant de la scène dans les démarches et l'organisation de la

[1] Voir sur ce point : A.GIRARD, *Le choix du conjoint : une enquête psychosociologique en France*, Paris : PUF, 1981 et
M.PINÇOT et M.PINÇOT-CHARLOT, « Sur la piste des nantis. » in *Monde diplomatique (Le),* Septembre 2001.

cérémonie, fixant les règles du jeu, partageant les biens (dons et contre dons) entre les ayant droit.

En outre, dans cette civilisation « du collectif », les relations d'alliance et les comportements qui leur étaient liés étaient étendus à tous les membres du groupe ; car , dans cette optique, la relation conjugale dépassait le stade individuel, englobant ainsi des communautés.

Alors qu'en ville, la situation est tout autre. Ici, la configuration sociale est très différente de celle qui prévalait dans les milieux traditionnels (villages). La famille en tant que cellule de base de la société, se trouve confrontée à une situation socioéconomique caractéristique du milieu citadin : introduction de l'économie de marché et son corollaire l'industrialisation, multiplicité des groupements sociaux, critères de hiérarchisation sociale nouveaux, nouvelle signification de l'espace…etc.

Cette situation urbaine se caractérise aussi par la restriction des dimensions traditionnelles de la famille et de ses fonctions. Naturellement, cette nouvelle donne ne va pas rester sans incidence sur le processus matrimonial, qu'elle va façonner autrement.

Dès lors, il serait intéressant d'étudier, dans le contexte de cette situation nouvelle, la part de la famille dans le mariage en général, et spécifiquement dans le choix du conjoint, les démarches et l'organisation des cérémonies. D'autre part, nous nous pencherons sur les relations d'alliance à travers les rapports entre les conjoints et leur belle-famille.

1.2. Hypothèses

Ceci nous conduit à poser comme première hypothèse principale que la part de la famille dans le mariage a globalement évolué dans le sens d'une restriction de son intervention.

1. parce que dans le choix du conjoint la relation de parenté n'est plus le critère de sélection déterminant;
2. par contre dans les démarches et les cérémonies matrimoniales, sa participation demeure toujours notable.

Comme deuxième hypothèse principale, nous posons que les relations d'alliance connaissent des mutations certaines :

1. Dans la mesure où les normes de conduite y afférant ne cadrent pas avec les réalités sociales en milieu urbain
2. D'où l'apparition de tensions dans les rapports couple/belle-famille.

De nombreuses études ont été menées, qui portent sur la question du mariage. Cet intérêt scientifique apparaît parfaitement légitime au regard du caractère sacré, et donc fondamental de cette institution dans toutes les sociétés et à toutes les époques de l'histoire humaine.

Tous les travaux scientifiques qui feront l'objet de l'examen critique qui suit, se sont intéressé d'une façon générale, en partant du mariage dans la société traditionnelle, à son évolution, aux changements survenus dans ce domaine au fil du temps. Il a été question de voir simultanément, quelles en sont les causes et quels résultats sont observés.

2. Analyse du changement dans le mariage

2.1. Les facteurs du changement

Toutes les études qui ont été menées à ce sujet sont unanimes à reconnaître que le principal facteur de changement du système matrimonial traditionnel est l'influence de la civilisation occidentale consécutive à la pénétration coloniale en Afrique. Le contact entre des cultures fondamentalement différentes, celle africaine et celle européenne, s'est opéré dans le sens d'un déséquilibre structurel de la première nommée qui a subi les assauts de la deuxième.

Dans le domaine qui nous intéresse, l'influence de l'Occident n'a pas agi directement et de manière sélective sur le système matrimonial, mais à un niveau supérieur et plus global ; il s'agit de la charpente sociale en tant qu'elle constitue un support à toutes les composantes de la société. C'est parce qu'elle a été atteinte, qu'il y a eu nécessairement des répercussions sur les parties qui la structurent. D'ailleurs, Andrée Michel rend avec pertinence la réalité de cette situation quand elle affirme que : *« …cette introduction [de la société industrielle] a pour résultat de briser les cycles de réciprocité en prolétarisant les individus en désagrégeant les systèmes sociaux auxquels ils étaient intégrés. »*[2]

D'autre part, une lecture plus attentive des différents travaux peut être révélatrice des perceptions que leurs auteurs ont du problème. Ainsi elle laisse transparaître en filigrane une vision de l'action coloniale perçue négativement et une tendance à idéaliser le contexte social de l'Afrique traditionnelle.

Il ressort, de ces analyses que l'action de la civilisation occidentale s'est faite surtout par le canal économique. En effet, l'économie monétaire a modifié les rapports sociaux qui

[2] - A. MICHEL, *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris : PUF, 1986, p.62.

avaient pour fondement la parenté et la réciprocité dans le cadre de l'économie communautaire, rapports qui sont devenus monétarisés et donc intéressés.

Néanmoins, la colonisation, dans sa dimension économique, n'a pas été le seul facteur de changement du système matrimonial traditionnel.

Des auteurs signalent l'action du phénomène religieux, notamment celle du Christianisme et de l'Islam : il s'agit de Abdoulaye Bara Diop[3] et de Jacques Binet[4].

Celui-ci s'est intéressé à l'idéologie véhiculée par ces deux religions, qui est à l'opposé de la philosophie traditionnelle des sociétés où elles ont été professées. En effet, selon M. Binet, dans ces communautés là, les individus ne se distinguent par leur singularité, mais sont pris dans le moule du groupe, de la collectivité ;ils n'ont pas d'existence propre, autonome et ne sont que par et pour le groupe. Ils sont pris dans les rouages de la solidarité collective.

Tandis que la philosophie contenue dans les messages prophétiques est beaucoup plus individualiste. Tout d'abord, les hommes sont considérés comme autant d'individualités distinctes dont chacune possède une âme et est douée de raison. En outre, elle enseigne que chaque personne est redevable de ses actions accomplies au courant de la vie terrestre.

La conséquence de ces enseignements consiste en une responsabilisation des concernés et donc en une affirmation de leur personnalité ; ce qui rame à contre courant de la philosophie africaine traditionnelle. Ainsi responsabilisés les individus peuvent vouloir s'affranchir de la tutelle collective et remettre en question les choix parentaux dans le domaine du mariage par exemple.

Cependant, il convient de souligner que la portée du message religieux dans ce domaine, est supposée et non constatée. Elle se présente en réalité comme une éventualité, elle est de l'ordre de l'hypothétique.

Pour sa part, M.Diop prend en compte dans son analyse, uniquement la religion musulmane, mais aussi il l'aborde sous un angle différent par rapport à celle qui précède. Dans ce cas précis, c'est sa dimension juridique qui est étudiée. En effet, le droit musulman a élaboré en matière de mariage, une législation qui, sur certains points est différente des coutumes locales. D'autre part, en tant que code de conduite, il transforme les habitudes et les pratiques matrimoniales d'autrefois.

---

[3] A.B.DIOP, *La famille wolof : tradition et changement*, Paris : Karthala, 1985.
[4] J.BINET, *Le mariage en Afrique noire*, Paris : éditions du Cerf, 1959.

2.2. Etat des lieux.

Dans ce cadre, les études effectuées s'inspirent particulièrement de la situation post-coloniale ; autrement dit, leurs interrogations s'inscrivent dans le domaine des conséquences socioculturelles de la présence occidentale, en termes de désintégration des institutions traditionnelles.

En effet, la colonisation a introduit un modèle de société, des idéaux et valeurs (civilisation) qui sont venus se greffer sur un modèle de société, des idéaux et valeurs (civilisation noire), des types de comportements ayant leur rationalité propre parce qu'intégrés à une vision du monde, adaptés à des buts spécifiques. De ce contact de cultures, il est en résulté une crise profonde.

De nouveaux problèmes voient le jour, qui posent la question de l'adaptation de l'homme dans un environnement quasi étranger, la situation des institutions traditionnelles dans un cadre socioculturel différent.

Dans ce contexte, le système matrimonial constitue un domaine de recherche qui s'est révélé très fécond. Ciblant des aspects particuliers du mariage, certaines études mettent l'accent tantôt sur la crise de certaines formes traditionnelles, tantôt sur l'écart entre celles-ci et les formes nouvelles.

Dans ce domaine, la dot a fait l'objet de nombreuses investigations ; le plus souvent elles dénoncent la dénaturation de l'esprit de cette prestation matrimoniale[5]. Sa signification devient plus commerciale, plus économique que symbolique. Cette profanation est liée au renchérissement de son prix, si bien qu'elle devient une source de revenus pour les bénéficiaires. En réaction à ce problème, l'autorité politique a tenté, par des décrets (vainement d'ailleurs) de renverser cette tendance par l'adoption d'un montant « conventionnel »[6].

Pour sa part, Georges Balandier met en garde contre le caractère réducteur de telles mesures – d'où leur inefficacité – et montre:

[5] F.M.OKE, «Un des aspects des problèmes posés par le mariage en Afrique de l'Ouest : la dot. » in *L'évolution de la famille africaine*, Canberra : Université Nationale Australienne, 1978.
A.B.DIOP, *La famille wolof : tradition et changement*, Paris : Karthala, 1985.
A.SAMB, « Un mariage musulman au Sénégal en 1973 », in : *Notes africaines*, (144), oct.1974.
[6]Voir P.MERCIER, « Vers une évolution du mariage sénégalais », in : *Bulletin de l'I.F.A.N*., t.XII, (2), avril 1951.

*«…*combien les 'déviations', les abus signalés ne sont pas dus, seulement, aux caractères particuliers du système de la dot, à des causes internes, mais à une certaine situation de peuples négro-africains ; (…) combien celle-ci a permis à ceux là de s'actualiser. *»* [7]

Par ailleurs, dans le même contexte, J.Chabas rend compte de l'écart entre formes traditionnelles et modernes en étudiant le droit coutumier wolof en matière de mariage[8]. Il constate des contradictions qui peuvent exister entre le modèle ancien et celui moderne (occidental). Par exemple, concernant les conditions à la formation de l'union, le droit occidental stipule que le consentement mutuel des futurs époux en est une condition sine qua non. Or, le droit coutumier émet une réserve dans le cas de la jeune fille (vierge), qui est sous la responsabilité juridique de ses parents qui décident en son nom. Le même constat s'applique à l'age, au mariage, précoce dans la coutume (14 ans pour les femmes) contrairement au modèle occidental (14 ans révolus).

Cependant, le processus colonial est-il toujours synonyme de désagrégation des structures sociales traditionnelles ?

Luc Thoré, à travers l'étude qu'il a faite du mariage à Pikine, tente de répondre à cette interrogation. En effet, l'auteur essaie de voir si l'universalisation de la civilisation occidentale suppose également une universalisation des *«* cadres sociaux et des règles qui conditionnent les comportements. » [9]. Dès lors, sa problématique se décline en trois questions :

- Est-ce que la société sénégalaise, affectée par la civilisation occidentale, élabore de nouveaux modèles culturels en réponse au choc reçu ?
- De quelle manière le fait-elle ?
- Dans quelle mesure ceux-ci s'éloignent-t-ils des modèles traditionnels pour se rapprocher des modèles occidentaux ?

Pour ce faire, son enquête cible trois aspects : la formation du mariage, ses modes de dissolution et la polygamie. Et au terme de celle-ci, il constate une coexistence, relativement à l'institution matrimoniale, de deux modèles qu'il juge « antithétiques » les modèles traditionnel et moderne. Le premier voit dans le mariage une alliance entre groupes, et

---

[7] G. BALANDIER, « Actualité du problème de la dot en Afrique noire. » in *Monde non chrétien*, (21) 1952, p.47.
[8] J.CHABAS, « Le mariage et le divorce dans les coutumes des Ouolofs habitant les grands centres de Dakar.» in *Revue juridique de l'union française*, n°4 (oct-déc) ,1952
[9] L.THORE, « Mariage et divorce à Dakar », in *Cahier d'études africaines*, n°16, 4è cahier 1964, p.483.

considère que le choix du conjoint relève de l'autorité parentale. Par contre, le deuxième considère que ce choix doit être libre et personnel.

Pourtant, ces positions sont plus nuancées qu'elles ne le paraissent ; ce qui laisse supposer un compromis entre normes anciennes et exigences de la modernité, entre convictions personnelles et réalité sociale.

Cette résistance des formes matrimoniales premières hors de leur environnement d'origine a été relayée par de nombreuses investigations.

C'est le cas de l'étude de Jacques Binet[10]. Analysant la colonisation sous son aspect religieux, il montre comment les religions révélées (ici Christianisme et Islam), par le message véhiculé constituent un facteur de changement social. En effet, la philosophie de caractère individualiste qui fonde leurs enseignements, à savoir que chaque individu possède une âme pour les actes de laquelle, il est seul redevable devant Dieu, a entraîné dans une certaine mesure un relâchement des liens tribaux et, partant, une fragilisation du système matrimonial. Toutefois, constate l'auteur, cette dynamique du changement n'est pas absolue dans la mesure où la famille a son mot à dire dans le mariage de ses enfants, intervenant activement dans le choix du conjoint.

D'autre part, ce dernier point n'a pas été en reste lui aussi dans les programmes de recherche. Dans cette perspective, il a été un instrument privilégié pour évaluer les changements en cours dans la société sénégalaise. De manière plus spécifique, l'étude du choix du conjoint a été l'occasion d'appréhender les modifications intervenues dans le système matrimonial traditionnel dans le contexte de la vie en milieu urbain.

A ce titre, elle est relative à la formation des couples afin d'évaluer le degré d'individualisation du choix de l'époux(se). Ainsi, en s'intéressant aux caractéristiques socioculturelles des enquêtés, les chercheurs ont pu se rendre compte là aussi, que les comportements matrimoniaux dans ce domaine, s'inspirent encore aujourd'hui des usages coutumiers.

Sur ce point, l'étude menée à Dakar sur le même sujet[11], est très révélatrice. Les auteurs constatent tout d'abord une évolution dans la conception traditionnelle du mariage, ainsi que nous l'avons exposée dans les pages antérieures ; une nouvelle tendance qui se rapproche de la

[10] J.BINET, *Le mariage en Afrique noire*, Paris : éd. du Cerf, 1959
[11] I.SANE et M. TAMBA, « Le choix du conjoint à Dakar. » in *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, (29), 1999.

vision occidentale se développe. Ce phénomène s'explique par les conditions de vie actuelles (en milieu urbain) qui ont été à l'origine de l'éclatement du groupe familial.

Cependant cette nouvelle donne n'est pas synonyme de bouleversement social total. Une survivance des pratiques matrimoniales traditionnelles relatives à l'endogamie familiale ou de caste est à noter. Le premier cas fait référence au mariage au sein du groupe de parenté avec les cousins proches ; quant au second, il est fondé par l'idéologie du système castes qui interdit l'union conjugale entre personnes ayant une appartenance distincte dans ce domaine.

De même, l'influence de la famille et des traditions est déterminante surtout dans le choix du premier conjoint. L'avis des parents reste encore déterminant dans la formation du couple, fait qui transparaît à travers la tendance à l'homogamie et la persistance de l'endogamie.

Concernant les relations d'alliance, A. Bara Diop[12], fait juste une esquisse des changements survenus dans ce domaine. Ainsi, outre les conflits d'intérêt qui éclatent entre alliés, il note un éloignement progressif dans leurs rapports par suite de la dispersion géographique des membres du groupe.

[12] A.B.DIOP, la famille wolof : tradition et changement. Paris : Karthala, 1985, pp. 142-144.

CHAPITRE II : MODELE D'ANALYSE

Dans ce présent chapitre, il est question d'exposer notre approche de l'étude autrement dit d'en déterminer l'angle d'approche afin d'apporter des réponses aux différentes interrogations contenues dans notre problématique, et atteindre de ce fait les objectifs que nous avons définis.

Pour ce faire, l'exposé du modèle d'analyse s'avère nécessaire.

1. Approche de l'étude du changement dans le mariage.

1.1. La problématique de l'émancipation individuelle.

A l'entame de notre travail, notamment quand nous en étions au stade de la formulation du projet de recherche, nous avions des idées assez arrêtées sur l'implication de la famille dans le mariage, et sur l'approche que nous comptions adopter.

Par exemple, nous envisagions l'intervention familiale dans le choix du conjoint sous l'angle coercitif, contraignant, c'est-à-dire sous le rapport contrainte/ liberté. Dans cette optique, le conjoint était imposé par les parents sans tenir compte, ni de l'avis, ni des sentiments des concernés. Ces derniers aussi subissaient le joug de cette autorité écrasante, sans possibilité de rébellion, avec résignation. Bref, dans ce type de société, le choix du partenaire était assujetti à la volonté collective, l'initiative individuelle n'étant pas encouragée.

Ce qui n'est pas le cas pour les sociétés modernes, aussi bien occidentales qu'occidentalisées, qui présentent une situation en tous points contraire à la première.

Or, la réalité est tout autre, les faits n'étant pas aussi tranchés. En effet, les recherches menées à ce titre ont révélé que le choix du conjoint n'est jamais libre, quelle que soit la société prise en compte.

Aussi, l'étude de Alain Girard[13], devenue maintenant classique, en offre-t-elle une illustration pertinente. Etudiant la formation des couples en France, il montre qu'elle est conditionnée dans une large mesure, non par le hasard, compte tenu de la forte mobilité géographique, mais par les normes et valeurs sociales des individus concernés, ces derniers étant issus d'un milieu socioculturel spécifique. Si bien que les possibilités de choisir n'importe qui, au hasard, demeurent considérablement restreintes.

---

[13] A.GIRARD, *Le choix du conjoint : une enquête psychosociologique en France*, Paris : PUF, 1981.

D'ailleurs l'article paru dans *Le Monde diplomatique*[14] va plus loin en montrant par exemple comment s'opère l'action de la collectivité sur cette question. En effet, dans les familles occidentales nanties, où le mariage est souvent une alliance économique le choix futur des descendants est très tôt pris en compte et de manière sérieuse en étant inclus dans l'éducation, notamment dans sa dimension ludique et idéologique.

Maintenus dans le cocon de leur milieu, on leur apprend à apprécier les avantages qu'offre leur condition sociale de riches, par exemple à travers les loisirs. Fréquentant les mêmes milieux et ayant les mêmes horizons, les enfants finissent par faire connaissance et par entretenir des relations.

L'intervention de la famille, dans cette situation, est motivée entre autres, par le souci de préserver ses acquis et ses intérêts économiques et, partant, de pérenniser sa position au sommet de la hiérarchie sociale.

A la lumière de ces exemples, nous nous rendons compte que l'angle sous lequel nous envisagions l'implication collective dans le choix du conjoint, était le fruit d'un préjugé que nous avions à propos de la société occidentale, préjugé selon lequel, dans celle-ci, il y avait plus de liberté pour ses membres qu'il n'y en avait dans la société africaine traditionnelle, coercitive par essence. Et de nos jours, avec les bouleversements qu'elle a connus, elle l'était moins.

Pour sa part , Pierre Erny montre que dans l'Afrique noire, les relations entre l'individu et le groupe fonctionnent sur le modèle de la solidarité organique non de la contrainte, qui fait que l'existence de l'un n'est possible qu'avec l'existence de l'autre en même temps qu'elle la favorise. De la même manière que la pérennité de la communauté dépend de ses membres, pareillement, ces derniers se conçoivent eux-mêmes comme « la cellule d'un corps vivant » en dehors de laquelle aucune vie, aussi bien physique que sociale, n'est envisageable. Dans la mesure où c'est l'appartenance à un groupe qui leur confère leur condition d'homme, leur statut au sein de la société, en un mot leur être.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est maintenant évident que considérée dans l'absolu, la liberté de choix dans le mariage n'existe pas, elle est même utopique. Claude Lévi-Strauss s'inscrit dans le même ordre d'idées lorsqu'il affirme que : « Même dans la structure

[14]M.PINÇOT et M.PINÇOT-CHARLOT, « Sur la piste des nantis », in : *Monde diplomatique (Le)*, sept. 2001.

élémentaire la plus stricte, on conserve une certaine liberté de choix ; et même dans la structure la plus complexe la plus vague le choix reste sujet à certaines limitations. *»* [15]

Dans le contexte actuel que nous vivons, il nous semble que la part de la famille à ce propos ne doit pas seulement être appréciée sous cet angle. Son analyse doit être replacée dans le contexte de la société africaine.

1.2. La problématique de la parenté en milieu urbain.

A notre avis, la question de la parenté offre des pistes intéressantes, celles-ci en raison des situations passées et présentes de nos sociétés. En effet, et comme le souligne P.Erny « le système de parenté règle dans l'Afrique traditionnelle la plus grande partie des relations sociales » .[16] Principe de l'organisation sociale, il détermine statuts et rôles, droits et devoirs des personnes ; en un mot, il structure leurs rapports. En plus, cette époque est caractérisée par les dimensions importantes de la famille englobant différentes catégories de parents vivants sur un espace collectif, situation qui n'est pas sans incidence sur le système matrimonial[17]. Consécutivement au contact de cultures occasionné par la colonisation, les sociétés africaines et en particulier la société sénégalaise se sont trouvées projetées dans une dynamique de changement qui va remettre en cause cette structure sociale.

Un cadre de vie nouveau est apparu par rapport au cadre traditionnel (village) : il s'agit de la ville avec toutes les conséquences qui en découlent en termes de nouveaux types de rapports sociaux ayant une base autre que la parenté, de nouvelles structures sociales, des normes de comportements différents qui voient le jour en réponse à cette situation nouvelle. Toutefois des recherches font état d'une survivance des institutions sociales anciennes.

En ce qui concerne les groupes de parenté, Paul Mercier souligne qu'on ne peut pas parler de « détribalisation, au sens de pure dégradation du rôle des anciens cadres sociaux ». Etudiant la structure sociale dans l'agglomération dakaroise, il constate que : « dans la

[15] C.LEVI-STRAUSS, « Préface » : X, in *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris : Mouton, 1947 (1ère édition)
[16] P.ENRY, *L'enfant et son milieu en Afrique noire : essais sur l'éducation traditionnelle*, Paris ; Payot, 19, p.55.
[17] L'une des conséquences est que le choix du conjoint porte sur les personnes de connaissance, qui sont celles avec qui on vit, c'est-à-dire les parents.

population permanente, les structures de parenté et l'appartenance ethnique jouent un rôle considérable » [18]

De manière plus concrète, des études montrent que ce sont celles-ci qui assurent l'intégration économique de leurs membres nouvellement débarqués en ville en y guidant leurs premiers pas ; mais aussi que la dispersion de l'habitat n'est pas synonyme de rupture des liens et de la solidarité familiale agissante[19]. Les tontines et les associations familiales en sont l'illustration.

Au total, si le dynamisme de la famille au sens large du terme est avéré dans ces domaines, en est-il pareillement en ce qui concerne l'événement que constitue le mariage ? Joue-t-elle aujourd'hui son rôle traditionnel ou non ?

Sous ce rapport, P.Mercier, dans « Etude du mariage et enquête urbaine » [20], estime que la manière la plus pertinente de souligner les changements en cours dans ce domaine, serait de les évaluer en termes d'écarts, de décalages entre les formes sociales anciennes et les formes sociales nouvelles.

Compte tenu de ces observations, une démarche comparative s'impose, relativement aux aspects du mariage que nous avons spécifiés.

Auparavant, cette comparaison s'appuiera sur les caractéristiques du mariage traditionnel et sur les modalités de participation des parents. En ce sens, les travaux de Abdoulaye Bara Diop sur la famille wolof nous serviront de point de repère, de base de données pour notre analyse.

2. Analyse du mariage chez Abdoulaye Bara Diop

2.1. Le processus matrimonial dans la famille wolof traditionnelle

En effet, son ouvrage constitue une référence en la matière, car il a été l'occasion d'une étude approfondie et complète de tout le processus matrimonial, depuis le choix du conjoint jusqu'à la cérémonie finale, c'est-à-dire celle par laquelle la mariée rejoint le domicile conjugal. C'est ainsi qu'il a pu ressortir l'omniprésence de la famille dans le mariage traditionnel. Tout le processus d'acquisition de l'épouse était réglementé et organisé par les

[18] P.MERCIER, « Aspects de la société africaine dans l'agglomération dakaroise. », in : *L'agglomération dakaroise. Quelques aspects sociologiques et démographiques.* (5), 1954, p.39

[19] Voir : P. ANTOINE, P.BOQUIER, A.S.FALL et al. *Les familles dakaroises face à la crise,* IFAN, ORSTOM, CEPEL, 1995, pp.176-180.

[20] P.MERCIER, « Etude du mariage et enquête urbaine », in *Cahiers d'études africaines* (1), 1960.

groupes de parenté, qui en faisaient de même dans tous les autres domaines de la société. Il en était pareillement du choix du conjoint.

2.1.1. Le choix du conjoint

Les critères de sélection étaient déjà fixés à l'avance par le système de parenté. Le mariage étant préférentiel, une première sélection s'opérait selon la position respective des concernés dans la nomenclature. Aussi seuls les cousins croisés, c'est-à-dire les descendants des parents de sexe différent pouvaient contracter une union conjugale. Alors qu'elle était interdite entre cousins parallèles qui eux, étaient les descendants de collatéraux de même sexe. Parce que si les premiers n'appartenaient pas à la même filiation, les seconds par contre étaient de même descendance, et étaient par conséquent considérés comme frère et sœur. D'ailleurs l'interdiction la plus catégorique touchait le mariage avec la fille de la tante maternelle d'Ego. Si bien que l'union idéale était celle qui avait lieu entre la fille de l'oncle maternel (*l'épouse d'or*) et le fils de la tante paternelle (*époux d'argent*). Ces qualifications métaphoriques laissent apparaître le symbolisme qui était attaché à cette relation.

En outre, une deuxième sélection s'avérait nécessaire pour départager tous les intéressés qui se trouvaient dans des conditions identiques. Elle était relative à la bonne conduite de la mère dans son ménage (générosité, persévérance etc.) qui, supposait-on, constituait un bon présage pour le comportement conjugal de la fille.

Par voie de fait, toute intervention des principaux concernés, le garçon et la fille était, superflue voire absurde.

2.1.2. Les démarches et cérémonies matrimoniales

C'est ainsi que l'essentiel des démarches pour la concrétisation de la relation était mené par les parents. Elles ne duraient généralement pas très longtemps ; parce que les deux familles n'étaient pas étrangères l'une par rapport à l'autre. Là aussi, les relations de parenté intervenaient pour désigner les acteurs et leurs rôles respectifs dans le mariage. Ainsi lorsque le principe de filiation était matrilinéaire, c'est généralement l'oncle maternel qui se chargeait de trouver une épouse pour son neveu et de mener toutes les discussions. De même pour la jeune fille, il jouait le même rôle.

En outre lors des cérémonies matrimoniales, la participation collective était rationalisée selon le même principe (parenté). Lorsque la mariée rejoignait le domicile conjugal, la tante

paternelle (bajjàn) était au premier plan. Le père (pouvant être différent du père biologique) ayant donné sa fille en mariage, celle-ci accomplissait le même acte symbolique en conduisant la mariée chez son époux. Quant à ses enfants (cousins de Ego), l'accomplissement des différentes tâches supposées ingrates, comme l'ouverture de la valise d'habits de la femme, la pose du lit nuptial, le service lors des festivités, leur étaient dévolus à cause de leur statut social symboliquement inférieur (jaam)[21] par rapport à Ego. Pour les services rendus, ils recevaient des dons en contrepartie.

Ainsi, comme nous le constatons, le système de parenté était le régulateur du système matrimonial. Les relations de parenté réglementaient le processus d'acquisition de l'épouse, en en déterminant les normes de choix, définissant le rôle des personnes et les modalités de leur participation, leurs droits et leurs devoirs. Ce qui fait que la famille avait aussi une part si substantielle dans le mariage.

2.2. Les relations d'alliance

Par ailleurs, dans la société wolof, comme dans toutes les sociétés africaines en général, l'union matrimoniale avait pour conséquence majeure d'instaurer de nouvelles relations sociales. Elles concernaient non seulement le mari et la femme, mais encore leur famille. De nouveaux types de rapports sociaux s'établissent suite au mariage : d'une part entre les conjoints et leur belle-famille et d'autre part entre les belles familles. De nouvelles normes de comportement sont érigées en règle de conduite, génératrices d'obligations diverses.

C'est ainsi que les relations entre conjoints et beaux-parents étaient le plus souvent distantes faites de réserve et à la limite d'évitement.

2.2.1. Les relations gendre/belle-famille

Il en est de même dans ce cas-ci. Le gendre ne pouvait ni cohabiter avec les parents de sa femme, ni partager leurs repas. De même, il devait être respectueux à leur endroit et leur apporter en toutes circonstances, soutien économique et moral. Par ailleurs, le mari devait témoigner du respect à ses beaux-frères et à ses belles-sœurs, eu égard à leur statut au sein de la famille. Signalons que cette attitude est réservée seulement aux aînés à cause de leur position (ils viennent juste après les parents) et du rôle qu'ils ont joué dans le mariage de leur sœur. Cependant, la considération due à la sœur aînée est de moindre importance parce qu'elle est

[21] Littéralement esclave en wolof.

avant tout une femme ; et elle est pratiquement absente dans ses rapports avec les cadets qui sont caractérisés par la familiarité.

2.2.2. Les relations bru/ belle-famille

La mariée aussi, observait la même attitude respectueuse à l'égard de ses beaux-parents. Toutefois dans ce domaine, la réserve était moins marquée car la femme habitait chez eux, et de ce fait placée sous leur autorité. Aux frères aînés de son époux, elle témoigne des égards ; avec les cadets, la familiarité et l'entre aide sont de mise.

Il en est de même avec les sœurs cadettes du mari, parce qu'elles appartiennent souvent à la même génération. En ce qui concerne la sœur aînée, l'attitude est révérencieuse et généralement parce qu'elle est mêlée de crainte ; non seulement en raison de son rôle dans le mariage de son petit frère (et ultérieurement à l'occasion du baptême), mais encore à cause de son influence dans le couple (incitation au divorce ou à la polygamie).

Ce comportement s'applique, du reste, aussi bien à la belle mère qu'à ses filles. Et généralement la tension règne dans ce domaine et peut dégénérer en conflit du fait des prétentions dominatrices des belles-sœurs.

En dehors des conjoints, et de leur belle-famille respective, les rapports s'étendent aux membres des deux groupes.

C'est ainsi qu'entre « germains de conjoints » (frères et sœurs du mari et ceux de la femme), il y a respect des parents de l'époux à l'égard de ceux de la femme qui, sont dans la position inférieure de débiteurs. Néanmoins, les rapports entre les femmes sont moins formels parce qu'elles sont des biens d'échange.

Comme nous le constatons, les relations d'alliance étaient paradoxales ; parce qu'au lieu de rapprocher les conjoints et leurs beaux parents, elles créaient un éloignement dans leurs attitudes de chaque jour. D'autre part, elles étaient marquées par l'inégalité sociale ; le gendre à l'instar de l'ensemble de sa famille, se retrouvait, du fait de l'alliance dans la position inférieure de débiteur et la bru dans une position de soumission, étant sous la responsabilité de ses beaux parents.

Néanmoins, dans le cas du mariage entre cousins croisés, ce qui était plus fréquent, les comportements de parenté primaient sur les comportements d'alliance. Abdoulaye Bara Diop affirme à ce titre que :

« Les comportements de parenté, sont donc dominants, ceci se comprend d'autant plus que l'alliance se fait traditionnellement au sein de la parenté qui représente le milieu social originel, le premier cercle des relations auxquelles toutes les autres se situent soit par assimilation soit par opposition. »[22].

Partant de cette analyse du mariage traditionnel, nous allons étudier les conditions de participation de la famille dans le processus matrimonial à Usine Bène Tally. Auparavant nous l'aurons fait pour les caractéristiques du système matrimonial dans cette zone. Notre travail sera focalisé sur l'acquisition de l'épouse comme l'a fait A. B. Diop et sur les relations d'alliance. Alors seulement, nous serons en mesure de déterminer la part de la famille dans ce domaine et l'évolution de son rôle dans un sens ou dans un autre.

Pour ce qui est du choix du conjoint, nous nous intéresserons à la spécificité des critères de sélection en vigueur dans la localité, pour voir quels sont les nouveaux cadres de choix et comment la participation des parents peut-elle en découler.

En ce qui concerne les démarches et les cérémonies, il sera surtout question de les énumérer en précisant les catégories de parents qui interviennent au cours de ces différentes étapes et les conditions de leur participation.

Relativement aux relations d'alliance, nous analyserons la nature des rapports entre belle-famille et conjoints ; pour voir si les comportements qui leur sont attachés ont évolué. Dans la mesure où cette enquête s'inscrit dans le cadre de la dynamique de changement social en cours, il s'agira globalement d'évaluer les décalages qui existent entre les pratiques actuelles et les pratiques traditionnelles par rapport aux domaines ciblés.

3. Définition conceptuelle

3.1. Le mariage

Dans *le Dictionnaire de Sociologie*, le mariage est défini ainsi : « Tout à la fois cérémonie (civile ou religieuse), acte et institution sociale - Légalisation de l'union entre personnes de sexe opposé - Soumission à des obligations réciproques - Reconnaissance de droits spécifiques »[23].

Cette définition traduit à elle seule les différentes acceptions du terme. Tout d'abord, il est une relation sociale, reconnue et acceptée entre deux individus de sexe opposé. Considéré

[22] A.B.DIOP, *La famille wolof : tradition et changement*, Paris : Karthala, 1985, p : 77.
[23] G.FERREOL, *Dictionnaire de Sociologie*, Paris : Armand Colin / Masson, 1996, p.130

sous cet angle, le mariage est une institution sociale universelle ; mais en tant que telle, est déterminée et façonnée selon les sociétés, les cultures et leur mode d'organisation.

Ainsi, dans les sociétés « archaïques », le mariage qui est une alliance entre groupes de parenté, est un des aspects de l'échange qui structure les rapports humains[24]. Il découle de l'interdit de l'inceste, qui a pour conséquence de scinder les membres d'une communauté en deux entités : une catégorie avec laquelle l'union est permise et une autre avec qui elle est non autorisée.

Cependant, « la prohibition de l'inceste est la règle du don par excellence, car elle est moins une règle qui interdit d'épouser mère, sœur ou fille, qu'une règle qui oblige à donner mère, sœur ou fille à autrui »[25]. Moins restrictive qu'elle ne suppose, elle incite plutôt au don et fonde ainsi le mariage.

Pour Radcliffe Brown[26], cet échange a une dimension dynamique, car il est un processus qui s'échelonne sur des étapes successives.

- Processus matrimonial.

Le « processus d'acquisition de l'épouse[27] » passe par le choix du conjoint, les démarches et les cérémonies matrimoniales.

Les démarches matrimoniales concernent toutes les opérations à entreprendre une fois le projet de mariage formulé, dans le but de sa réalisation. Elles ont trait à toute action entreprise officiellement, soit par les futurs conjoints, soit par leurs parents.

Quant aux cérémonies matrimoniales, différentes des festivités, quoiqu'elles en soient souvent l'occasion, elles marquent la reconnaissance et l'acceptation par la société de la relation conjugale.

Le choix du conjoint s'effectue selon des critères stratégiques ; ces modalités qui servent à typifier les unions, dépendent du stade historique des sociétés. Ainsi, A. B. Diop, distingue le « mariage préférentiel » dont le choix du conjoint préalablement fixé, s'effectue au sein de la parenté entre cousins croisés, du « mariage dotal » ou « de libre choix des sociétés

[24] C.LEVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté,* Paris : Mouton, 1947
[25] C.LEVI-STRAUSS, *op. cit.*, p.553.
[26] A.R.RADCLIFFE -BROWN, « Introduction », in : Systèmes *familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris ; PUF, 1953.
[27] Selon l'expression de A.B.DIOP, *La famille wolof : tradition et changement,* Paris : Karthala, 1985.

modernes »[28].De même, on parlera d'exogamie, quand la sélection se fait en dehors d'un groupe précis et d'endogamie dans la situation inverse.

Ces pratiques matrimoniales sont relatives à une période historique des sociétés et à leur niveau de développement économique. Andrée Michel, citant G. Tillion, distingue :

«… les sociétés exogames, qui correspondent aux populations dites sauvages, de très faible densité, éparpillées dans le monde, très éloignées les unes des autres et en voie de disparition, et les populations endogames prolifiques des sociétés historiques que l'on trouve autour du Bassin de la méditerranée. »[29]

Egalement, l'homogamie qui est le fait d'épouser un conjoint de même statut socioéconomique et son contraire l'hétérogamie, sont une caractéristique des sociétés en devenir dont la structure est dense et complexe.

- Relations d'alliance

D'autre part, le mariage a pour conséquence majeure un remaniement de la structure sociale qui se traduit par l'établissement de nouveaux rapports sociaux qui viennent s'intégrer à ceux déjà existants. Ces nouveaux liens que A.B.Diop nomme les *« relations d'alliance* », en plus des époux concernent le mari et les parents de sa femme (gendre/beaux-parents) et celle-ci et les parents du mari (bru/beaux-parents) d'une part, et d'autre part leurs familles respectives.

Par conséquent, de nouvelles normes de conduite, de nouveaux comportements sont définis qui trouvent leur signification dans la position sociale respective des alliés.

A ce propos, Denise Paulme constate que ces quatre ordres de relations (belle-mère/gendre, beau-père/gendre, belle-mère/bru, beau-père/bru), n'ont pas une égale importance et ne s'expriment pas avec la même intensité. Elle note :

« Les conditions de vie, et notamment le mode de résidence font que les contacts seront plus étroits et les possibilités de tension plus nombreuses entre gendre et beaux-parents en cas de résidence matrilocale ; entre bru et parents du mari dans l'autre alternative »[30].

Il n'empêche que ces comportements sociaux qui varient de la retenue à l'évitement sont l'expression de sentiments allant de la gêne à la honte. Sur ce point, elle précise qu' « il

[28] A.B.DIOP, *op.cit* p.81
[29] A.MICHEL, *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris : PUF, 1986, p.67.
[30] D.PAULME, « La notion de parenté dans les sociétés africaines », in *Cahiers internationaux de Sociologie* vol.15, Paris : Seuil, 1953, p.172.

s'agit là d'un sentiment appris, qui correspond à une attitude que l'étiquette impose ; sentiment d'infériorité sociale, plus exactement nécessité d'exprimer cette infériorité par bienséance »[31].

Par conséquent, ces sentiments ne sont pas naturels mais socioculturels parce que la convention sociale voudrait qu'on les ressentît.

3.2. La famille

Définir le concept de famille, s'inscrit dans la continuité de celle du mariage, le mariage ne fonde-t-il pas la famille ?

En effet, elle naît de « l'union plus ou moins durable mais toujours socialement approuvée d'un homme et d'une femme qui se mettent en ménage, procréent et élèvent des enfants. » [32] Fondement de toute société, la famille est le premier et le principal cercle de socialisation de toute personne, par la transmission des normes et valeurs de cette communauté.

- Rapports sociaux au sein de la famille.

Les membres d'une famille se répartissent en générations : la génération des parents et celle des enfants qui entretiennent des rapports de nature différente, selon qu'ils lient les parents entre eux, les enfants aux parents, et les enfants entre eux. Dans le premier cas, nous parlerons de « liens d'affinité », de « liens de consanguinité » dans le second cas et dans le troisième cas de « germanité »[33].

C'est sur la base de ces liens biologiques que se structure un deuxième type de rapports, ceux-là purement sociaux. Radcliffe-Brown note que « la relation normale entre parents et enfants est un lien de domination et de subordination. »[34] . Les enfants sont subordonnés à leurs parents qui les dominent parce qu'ils se trouvent dans une position inférieure par rapport à eux.

Ainsi l'inégalité sociale caractérise les relations entre générations successives.

- Typologie des familles

Si dans son fondement et sa fonction, la famille est une donnée universelle, il n'en demeure pas moins qu'elle peut se présenter sous des dehors variés selon la logique propre à chaque communauté et son évolution au cours de l'histoire.

---

[31] D.PAULME, op. cit. , p172.
[32] C.LEVI-STRAUSS, « Préface » : p11, in *Histoire de la famille*, t. I, Paris : A. Colin, 1986.
[33] F.ZONABEND, « De la famille : regard ethnologique sur la parenté et la famille, in *Histoire de la famille* t. I, Paris : A.Colin, p.21.
[34] A.R.RADCLIFFE-BROWN, « Introduction » : p.33, in *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris : PUF, 1953.

Le premier critère servant à la typifier est sa dimension, sa taille ; autrement dit, le nombre de membres qui la composent. Sur cette base, se dégage une opposition qui est davantage sémantique que réelle. Ainsi, on parlera de famille élémentaire par opposition à la famille élargie.

Le premier type se compose des parents et de leurs enfants. La famille élémentaire est simple quand elle est monogamique, elle est composée quand elle est polygamique.

La famille étendue ou élargie est un ensemble de familles conjugales unies entre elles par une ascendance commune.

Toutefois Emile Le Bris opère une distinction entre famille élargie «constituée de plusieurs familles élémentaires (frères mariés par exemple), augmentées le plus souvent de parents éloignés isolés ou eux-mêmes en famille nucléaire » et famille étendue « dont l'extension coïncide avec un segment du lignage se réclamant d'un ancêtre commun.[…], ici la structure est pyramidale et hiérarchisée en fonction du statut généalogique et de l'âge. » [35]

Pour sa part Radcliffe Brown note un rapport de continuité entre ces deux variantes de la famille africaine ; dans la mesure où « les relations de parenté ou d'alliance, propres à un individu donné sont constituées par l'ensemble des liens établis par l'intermédiaire de ses parents, de ses frères, de sa femme ou de ses enfants » [36], c'est-à-dire par le biais de la famille conjugale.

[35] E. LE BRIS, A.MARIE, A.OSMONT et al. , *Famille et résidence dans les villes africaines (Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*). Paris : L'Harmattan, 1987, p.255.
[36] A.R.RADCLIFFE-BROWN, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris : PUF, 1953, p.6.

CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE

Les pages qui précédent ont été pour nous l'occasion de définir les orientations de recherche en rapport avec notre problématique. Il en est ressorti que pour analyser la part de la famille dans le mariage en milieu urbain, cette recherche devait s'effectuer en relation avec l'institution matrimoniale traditionnelle ; alors seulement nous pourrons faire l'évaluation des processus de changement par le biais des décalages observés entre formes sociales traditionnelles et formes sociales actuelles, entre pratiques matrimoniales ayant eu cours antérieurement et pratiques matrimoniales telles qu'elles se développent en milieu urbain.

Cela dit, nous pouvons passer à l'étape supérieure relative à la détermination des instruments de l'enquête ; c'est ce dont il sera question dans le présent chapitre. Cependant, l'élaboration de la procédure d'enquête n'est pas injustifiée ; elle est une opération rationalisée dépendant des orientations générales de la recherche. Sa réalisation nécessite, une fois l'objet défini :

- Un cadre physique, c'est-à-dire le lieu d'étude,
- Une méthode alliée à des techniques de recueil de données,
- Une population d'étude, c'est-à-dire les personnes à interroger.

1. Déroulement de l'étude

Notre étude de terrain a eu lieu dans le quartier de Usine Bène Tally.

1.1. La phase préliminaire

1.1.1. La documentation

Dans un premier temps, nous avons procédé à une recherche documentaire sur la question du mariage. A ce stade, il a été question de prendre connaissance, au préalable des travaux qui ont été accomplis à ce sujet. Par cette occasion, l'étude des différentes problématiques, nous a permis d'inscrire la nôtre dans le cours des recherches en sociologie.

Par ailleurs, cette phase de recherche a été motivée par le souci de fournir une base théorique à notre travail.

1.1.2. La pré enquête

D’autre part, la recherche documentaire a été associée à des enquêtes préliminaires. Les entretiens exploratoires ont été conduits à l’aide de la technique de l’histoire de vie. Ils ont porté sur les expériences personnelles des individus interrogés dans ce domaine. Ces interviews se sont révélées fructueuses pour nous à deux points de vue.

Premièrement, grâce au récit de ces expériences, nous avons pu recueillir des informations qui nous ont aidée à l’élaboration de notre guide d’entretien.

Deuxièmement, cela a été pour nous l’occasion d’avoir un avant goût de l’enquête proprement dite. Lors de cette étape, nous avons eu le loisir de constater que cette dernière n’est pas une opération mécanique, sans vie. Au contraire, au delà de la dimension conventionnelle et académique, elle est en même temps un échange social, un processus de communication qui engage des paroles, des types de comportement, d’attitudes aussi bien explicites que latentes qui influent sur la qualité des informations recueillies.

Ainsi, à titre d’illustration, nous avons pu nous rendre compte que notre appréhension, du début a influé sur l’attitude des enquêtés et sur les données collectées.

Néanmoins, les informations enregistrées lors de cette phase d’enquête exploratoire, une fois analysées, nous ont permis d’affiner davantage notre problématique. En outre, elles nous ont servi de guide pour l’élaboration du plan de recherche. Une fois ce travail terminé, nous pouvions déterminer l’outil d’enquête approprié. C’est ainsi que nous avons eu recours principalement aux techniques qualitatives de recueil des données, en l’occurrence l’entretien.

1.2. La phase de terrain

1.2.1. La méthode de recueil des données

Comme nous l’avons indiqué précédemment, l’utilisation de la méthodologie de recueil des données est largement conditionnée par les orientations de recherche ; autrement dit par l’angle sous lequel on compte aborder l’objet d’étude. Dans cette perspective, notre option pour la méthode d’approche qualitative se trouve amplement justifiée.

En effet, le but de notre recherche est d’analyser la part de la famille dans le mariage et les relations d’alliance en milieu urbain, compte tenu des changements qui s’y développent. Aussi, notre préoccupation n’est-elle pas de dénombrer, de quantifier des données relatives au

sujet ; mais, comme le laisse entrevoir l'objectif, d'analyser, de pénétrer le sens du processus matrimonial en ville.

1.2.2. Les techniques de recueil des données

Dans *Méthodes des sciences sociales*, l'entretien est défini comme : « un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé »[37].

De cette définition, il ressort que, certes l'interview (ou l'entretien, c'est selon) est une technique de recueil des données qui met en rapport un enquêteur et un enquêté, dans une situation d'interaction (échange de questions et de réponses) ; néanmoins son administration ne s'effectue pas de manière indifférente et indifférenciée, mais rationnellement car étant déterminée par l'objectif visé.

Cette observation suggère logiquement une typologie d'entretiens, qui varient dans leurs caractéristiques et dans leur rendement.

En outre, comme les questions d'enquête n'ont pas été élaborées d'avance, une certaine liberté est laissée à l'intervieweur. Par conséquent, la discussion atteint un certain niveau de profondeur ; ce qui fait que les informations obtenues sont fructueuses. Parce que, non seulement elles renseignent le chercheur à un premier niveau, sur le déroulement des faits ; mais aussi à un niveau supérieur sur les motivations du sujet, sur le sens de son action…etc.

Ainsi, nous avons réalisé aussi bien des entretiens individuels que collectifs. Pour les premiers, nous avons confectionné deux guides d'entretien : le premier est destiné aux parents et le deuxième au couple. Sa réalisation découle de toutes les considérations théoriques et méthodologiques dont il a été question plus haut. Le premier modèle comporte, des thèmes relatifs aux démarches et cérémonies matrimoniales d'une part, d'autre part aux relations d'alliance (leurs rapports avec leurs gendres, et brus, de même que les relations entre les deux familles alliées).

Quant au guide d'entretien pour le couple, ses thèmes sont relatifs au choix du conjoint, aux démarches et cérémonies, et pareillement au premier les relations entre conjoints et belle-famille.

[37] M.GRAWITZ, *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz, 1996, p.586.

Quant aux entretiens collectifs, ils nous ont permis d'obtenir des données ayant trait à leur conception du mariage d'une manière générale. En outre nous les avons réalisés avec quatre groupes (mariés, mariées, pères, mères). Pour la catégorie des épouses, nous avons organisé la séance à deux reprises sans parvenir à réunir le nombre minimum requis, à chaque fois, seules deux d'entre elles ont été présentes.

Nous avons procédé de cette manière dans le but de recueillir des informations plus fiables et plus complètes. Par ailleurs, il faut noter que ces dernières ont été collectées par enregistrement radiophonique.

1.2.3. Population de l'étude

Pour les besoins de notre enquête, l'observation a porté sur un type particulier de personnes. Notre objet d'étude étant relatif au mariage, nous n'avons interrogé que les individus vivant ou ayant vécu l'expérience conjugale. Toutefois la population ciblée a varié selon l'étape de la recherche et le but visé.

C'est ainsi que les personnes interrogées lors de nos enquêtes préliminaires ont différé de celles interrogées pour les besoins de l'enquête proprement dite. Ainsi, lors des entretiens exploratoires, comme dans toute phase préliminaire, nous étions à un stade de découverte ; c'était notre premier contact direct avec l'objet d'étude. Les données recueillies à cette occasion devaient servir de base pour une étape supérieure, notamment l'élaboration des hypothèses de travail et des moyens de collecte de l'information. Aussi, n'avons-nous pas privilégié une catégorie de personnes par rapport à une autre. Nous avons interrogé aussi bien les personnes mariées que celles qui ne l'étaient plus (divorcées et veuves). D'autre part, les sujets enquêtés étaient pour la plupart, des gens de notre connaissance (parents, amis, voisins…etc.)

Quant à l'enquête en tant que telle, elle a porté sur deux catégories d'individus : les parents et le couple. Cette distinction a été dictée par le souci légitime de coller davantage à la réalité. Voulant analyser la part de la famille dans le mariage, il nous a paru logique de nous entretenir avec les deux catégories susmentionnées.

En ce qui concerne la première, nous l'avons désignée ainsi (parents) par souci de simplicité. Mais, il s'agit en fait de ceux qui, en plus d'être parents, ont été acteurs parce qu'ayant été engagés dans ce processus social si particulier. En outre, les entretiens ont été

menés aussi bien avec les hommes (pères) qu'avec les femmes (mères), à qui nous avons consacré un guide distinct de celui des conjoints.

Ceux-ci ont été interrogés à part. il faut mentionner que les parents et les couples enquêtés ne forment pas une famille, mis à part quelques cas ; donc il n'y a à priori aucune relation de parenté entre eux. S'il en est ainsi, c'est parce que les parents et leurs enfants mariés n'habitent plus ensemble après le mariage ; les filles devant par exemple rejoindre leur domicile conjugal.

Par ailleurs cette catégorisation des enquêtés trouve en partie son explication dans la façon dont se déroule le processus matrimonial aujourd'hui. En effet, nos enquêtes exploratoires nous ont révélé que les conjoints n'étaient pas nécessairement au courant du déroulement de leur mariage (démarches et cérémonies). Ou bien les informations ainsi obtenues étaient très générales, et dans certains cas, vagues ; ou bien il n'y avait pas du tout de données à recueillir, ces derniers (les conjoints) étant dans l'incapacité de nous dire, ne serait-ce que le minimum. Par exemple, la phrase qui revient de manière constante dans leur discours est celle-ci : « bon, pour cette partie, ce sont les parents qui s'en occupent en général ».

En effet, les couples se montrent plus prolixes lorsque leur participation, dans les situations évoquées, s'est faite de manière directe et active, notamment quand il s'agit d'évoquer les circonstances de leur rencontre ou leur vie actuelle (relations d'alliance) ;

Les parents, quant à eux, ainsi que notre expérience de tous les jours nous le montre, s'occupent de l'essentiel des démarches matrimoniales. Leur implication dans le reste du processus matrimonial apparaît plus décisive.

Tout cela pour dire que, chaque enquêté vit ou a vécu une expérience singulière et irremplaçable relativement aux événements considérés, dans ces conditions il en a une perception elle aussi unique qui motive ses actions et ses opinions.

Nous avons procédé ainsi, afin que les données collectées reflètent dans la mesure du possible, la réalité des choses.

Cependant, le déroulement de cette enquête ne s'est pas effectué sans difficultés.

2. Difficultés rencontrées

Elles ont trait à la fois au déroulement de l'enquête et aux moyens matériels nécessaires à sa réalisation. Nous les avons classées en deux rubriques : d'une part les difficultés d'ordre matériel et d'autre part celles liées au déroulement de l'enquête de terrain.

2.1. Les problèmes d'ordre matériel

Ils font référence particulièrement à l'accès aux sources d'information, principalement la recherche documentaire et les données statistiques.

La rareté des écrits a été notre principal handicap lors de la recherche documentaire. En effet, elle nous a menée tout naturellement à la bibliothèque universitaire. Sur place, nous avons pu constater qu'il y avait peu de documents ayant trait à notre thème de recherche. Cela malgré l'abondance des publications dans ce domaine. Ce qui a été préjudiciable, dans une certaine mesure, au déroulement de notre travail.

Aussi dans un second temps, sommes-nous allés à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire. Nous y avons disposé d'une documentation beaucoup plus importante, comparée à celle de la bibliothèque centrale, en termes d'abondance et de variété. D'ailleurs la presque totalité des ouvrages constitutifs de notre bibliographie proviennent de cet institut de recherche.

Seulement, dans ce cas, les difficultés se sont présentées de manière différente ; par exemple, les œuvres mentionnées dans les fichiers ne sont pas toujours disponibles pour la consultation[38]. En général, au cours de cette phase exploratoire, nous avons répertorié des références bibliographiques[39] qui auraient été d'un grand apport pour notre mémoire ; mais qui ne sont malheureusement pas accessibles du fait de leur disparition.

En ce qui concerne le deuxième aspect, il est relatif à l'accès aux sources statistiques. En effet, nous n'avons pu disposer de données récentes relatives au quartier de Usine Bène Tally, celles qui étaient à notre disposition étaient trop anciennes[40] pour refléter la réalité sociale actuelle de la localité. Avec le recensement général de la population et de l'habitat tout récemment (2003), nous pensions avoir des informations plus fraîches ; mais à la Direction de

[38] M.NIANG : *Le mariage wolof*, Paris : Laboratoire d'Anthropologie Juridique, 1970.
[39] C.LE COUR GRANDMAISON, « Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises », in *Cahiers orstom sciences humaines*, 8, 2, 1971.
[40] Elles datent du recensement général de la population et de l'habitat de 1988.

la statistique, ils nous ont fait savoir que les données collectées n'avaient pas encore été exploitées.

Les difficultés relatives aux rapports enquêteur/enquêté elles, sont un problème inhérent aux enquêtes sociologiques.

2.2. Les problèmes liés au déroulement de l'enquête

Les relations, sur ce point concernent la réaction des enquêtés. De prime abord, les personnes à interroger se montrent réticentes ; ce qui est compréhensible dans une certaine mesure. En effet, le principe de déroulement de toute enquête veut que ce soit l'enquêteur qui pose des questions à un individu ou à une collectivité sur un thème donné. Or, l'enquêté en se soumettant à cette règle de jeu, c'est-à-dire en fournissant les réponses, dévoile une partie de sa vie privée, de son intimité à une personne qui n'est pas à priori concernée.

En général, cette attitude a été observée aussi bien chez les personnes de notre connaissance que chez celles qui ne l'étaient pas. Elle traduit alors des sentiments de gêne, de crainte de voir les informations ainsi recueillies faire apparaître leur identité. Il a fallu alors les rassurer à ce sujet.

Un autre aspect du problème est relatif à la caste des interrogés.

Du fait de l'idéologie qui est le fondement de cette forme de stratification sociale, il est toujours d'une extrême délicatesse de rappeler le statut prétendument inférieur ou supérieur de l'un ou l'autre. Car l'enquêteur et l'enquêté, sont avant d'être sujet et objet de science, des membres d'une société à l'instar des autres individus, avec tout ce que cette appartenance implique en termes de normes, de valeurs, de comportements, de hiérarchisation…etc.

Ce qui fait qu'il nous a fallu faire preuve de beaucoup de prudence, à cause des sentiments qui sont attachés à la question de la caste.

Aussi, nous l'avons fait intervenir en dernier lieu, c'est-à-dire au terme de l'entretien de même que la rubrique « identification ». D'ailleurs, en dépit de toutes ces précautions, parmi les interviewés, il y en a qui éludent purement et simplement la question.

Outre cet aspect, l'exiguïté des habitations et par conséquent la promiscuité nous ont causé quelques soucis. Ces deux facteurs ont influé sur la qualité des entretiens. En effet, les personnes enquêtées, dans leur quasi totalité, s'expriment sur un ton très bas, par crainte d'être entendues par leur entourage. De ce fait, par la suite, nous étions dans l'impossibilité de faire la

retranscription des discussions. Les enregistrements effectués étaient de très mauvaise qualité, le bruit ambiant couvrant les paroles échangées. Il a alors fallu procéder à une deuxième série de recueil des informations pour les entretiens incriminés.

DEUXIEME PARTIE :

PERCEPTION DU MARIAGE A USINE BENE TALLY

CHAPITRE IV. LE CADRE DE VIE : USINE BENE TALLY

Usine Bène Tally, cadre de cette étude, se situe dans le septième arrondissement de Dakar-Biscuiterie. Cette commune regroupe entre autres quartiers : Bopp, Ouagou Niayes (I et II), Usine Kayes Parc, et Usine Niary Tally.

Délimité au nord par l'avenue Bourguiba, au sud par Ouagou Niayes II, à l'est par Ouagou Niayes I, Usine Parc, à l'ouest par Usine Niary Tally, il est la deuxième plus grande localité de par sa superficie (22ha). Il est divisé en deux sous-quartiers : Missirah Biscuiterie et Touba Biscuiterie.

Dans l'imaginaire collectif dakarois, cette zone d'habitation est toujours associée à un lieu populeux, bruyant, pauvre, d'insécurité ; bref, elle offre une image peu reluisante et est communément classée dans la catégorie des « quartiers populaires ».

Cela dit, notre difficulté majeure dans ce chapitre a été l'inexistence de sources écrites officielles, aucun document à ce sujet n'ayant pu être trouvé dans les lieux indiqués (mairie d'arrondissement, Archives nationales, Ministère de l'Aménagement du territoire, par exemple.).

Ce qui fait que nous avons eu finalement recours aux services de personnes-ressources. Ces dernières ont été sélectionnées en fonction de leur ancienneté dans la localité et de leur position (chef de quartier, conseiller municipal…) ; ce qui n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur les données recueillies qui, dans certains cas divergent légèrement, par exemple dans la partie concernant l'histoire de la naissance du quartier.

1. Présentation

1.1. Historique de Usine Bène Tally

Usine Bène Tally serait fondé au début des années 50, précisément en 1952, pour juguler le problème de l'habitat spontané. Ainsi, il a servi de cadre pour reloger les populations issues d'horizons divers certes (Colobane, avenue Gambetta[41], Taïba Grand- Dakar…), ayant cependant en commun une condition sociale modeste.

Selon une autre version, c'est l'implantation de l'usine de « la Biscuiterie de Médina » qui a favorisé la création du quartier et son peuplement vers la fin des années 1940. Une

[41] Actuellement, Avenue Lamine Guèye.

considération plus attentive montre que la différence entre les deux versions n'est que superficielle.

Tout d'abord, si nous nous arrêtons aux dates de fondation, 1952 et fin des années 40, nous constatons que c'est presque à la même époque, l'écart qui les séparent étant de faible importance.

Ensuite, en ce qui concerne les occasions, c'est-à-dire les raisons de sa naissance, elles se recoupent plutôt qu'elles ne s'opposent dans la mesure où, l'ouverture de la fabrique de biscuits dans cette localité a pu être l'opportunité pour résoudre ce cas précis du problème des cités irrégulières.

En dehors de cela, un fait demeure constant, c'est que la « Biscuiterie de Médina » qui a aujourd'hui fermé ses portes, a profondément marqué le quartier et la vie de ses habitants, en lui servant, dans une certaine mesure, de carte d'identité. D'ailleurs son nom ne vient-il pas de là, si l'on sait que l'appellation locale est « usine » ? Et le nom des deux sous-quartiers qui le composent, Missirah Biscuiterie et Touba Biscuiterie est aussi révélateur.

Ses deux autres particules (Missirah et Touba) ont elles aussi une histoire. Missirah, a été ainsi baptisé par les populations en souvenir de la zone de laquelle elles ont été déguerpies qui avait la même appellation. La deuxième entité nommée Touba Biscuiterie qui désigne la capitale du Mouridisme, l'a été à cause de la forte communauté mouride qui y réside.

En plus de cela, toutes les ruelles sont baptisées, et le sont presque toutes doublement. En général, elles portent le nom d'un de leurs habitants, le plus souvent des hommes âgés désignés en fonction de leur renommée, de leurs qualités religieuses (piété, érudition) et morales (discrétion, intégrité…etc.) ; il fait figure de nom officiel. A côté de celui-ci, il en existe un autre qui, lui est officieux choisi par les habitants des autres ruelles et qui reflète selon eux, sa caractéristique maîtresse. Ainsi il n'est pas rare d'en voir qui sont nommées « koñu dëum », « koñu bandits » ou encore « koñu café [42]».

1.2. Description de Usine Bène Tally

Celui-ci offre l'image d'un quartier exigu et étouffant, sans aucun espace libre ou lieu de détente. En effet, sa superficie est totalement partagée entre les logements et les différentes infrastructures qui s'y trouvent.

[42] Ruelle des « mangeurs d'âme », ruelle des bandits, ruelle du café respectivement.

Les habitations sont réparties et structurées en ruelles sablonneuses. Vues sur une carte géographique, elles se présentent sous l'aspect de bandes verticales et horizontales avec de longues ruelles transversales, sauf dans la partie extrême nord du quartier où l'habitat n'est pas structuré. Ici, les ruelles sont tortueuses et étroites et le cadre général offre au regard du visiteur un état de délabrement avancé. Les maisons sont pour la plupart des constructions en bois et en tôle servant de toiture localement appelées « baraques » et considérées comme un signe de pauvreté matérielle.

Plus au sud, l'habitat a une meilleure apparence, avec des constructions en « dur » et en hauteur, dont la moyenne varie entre deux et trois étages. Ce phénomène est en réalité, une stratégie visant à gagner davantage d'espace vital (vers le haut) qu'on n'en a et à le rentabiliser par la location de chambres par exemple. Si bien que chaque concession contient le plus grand nombre de pièces possible, rarement occupées par une seule personne, le plus souvent par un groupe et mêmes des fois une famille entière. Le peu de place qui reste, est souvent occupé par un élevage de moutons ; ainsi, il n'est pas rare de voir, au détour d'une ruelle, des ménagères s'adonner à leur activités (linge, vaisselle etc.) en pleine rue, faute d'endroit approprié.

Se sentant à l'étroit chez elles, les personnes se rabattent sur les trottoirs et à l'intérieur des ruelles qu'elles partagent avec les moutons errants, voitures, échoppes diverses, piétons, ateliers d'artisans (menuiserie, salon de couture etc.), poubelles, enfants qui jouent… Durant la période hivernale qui correspond à la saison où il fait très chaud à Dakar, ce phénomène est encore plus marqué.

Usine Bène Tally présente ainsi, d'un bout de l'année à l'autre, un cadre surpeuplé, étroit et bruyant. Sous ce rapport, sa réputation de quartier populaire est peut-être amplement justifiée.

2. Population

Comme indiqué précédemment, Usine Bène Tally est une localité surpeuplée. En 1988, à l'occasion de recensement général de la population et de l'habitat, le quartier comptait 20 010 habitants (dont 10202 hommes et 9808 femmes) pour une superficie de moins d'un kilomètre carré (22 hectares).

D'ailleurs, cette population occupait moins de cette superficie, si l'on prend en compte la portion prise par les deux marchés, les écoles, les mosquées …etc.

Ce phénomène est perceptible à travers le rapport du nombre des ménages (2 933) sur le nombre de concessions (1 324) qui est égal à 2,2 ménages par maison, avec des cas où le nombre de personnes par ménage dépasse la dizaine.

Et aujourd'hui, cette surpopulation s'est accentuée dans la mesure où les effectifs des habitants connaissent une hausse, quand la surface elle est restée intacte. En 2002, dans la commune d'arrondissement de Biscuiterie, dont fait partie le quartier, ils sont estimés à 50 597 habitants par rapport à 1988 où ils étaient de 50 183.

Cette croissance de la population peut être expliquée, en dehors du phénomène naturel des naissances, par le changement quasi général de la configuration de l'habitat. En effet, des constructions basses, on est passé à celles en hauteur (étages). Cette extension de l'espace de vie s'est traduite par une nouvelle vague de peuplement. Non seulement cette tendance de l'immobilier augmente les effectifs, mais encore elle rend la population diversifiée.

2.1. Composition

Sur ce point, une première distinction s'opère entre résidents autochtones, c'est-à-dire les nationaux, et les résidents étrangers.

Dans la première catégorie, presque toutes les ethnies du Sénégal sont représentées : Wolof, Sérère, Mandingue, Diola, Mandjack, Peul…etc. Et d'après les renseignements recueillis, les Wolofs seraient majoritaires, suivis respectivement des Sérères et des Haalpulaars.

Les immigrés eux, viennent généralement des pays de la sous-région (Mali, Guinée-Conakry, Nigeria…etc.) pour exercer une activité économique. Parmi eux, les ressortissants guinéens viennent en première position de par leur nombre, suivis des Maliens, des Nigérians, des Ghanéens. Les deux premières communautés ont connu une intégration plus facile, due au fait qu'ils viennent de pays frontaliers de leur pays d'accueil. En plus de cela, ils sont favorisés par leur communauté de langue et de religion avec les populations locales.

Quant aux autres immigrés qui, eux, viennent des pays anglophones de l'Afrique occidentale, leur présence dans le quartier est beaucoup plus récente. Leur intégration s'avère très difficile. La barrière linguistique est un de leurs handicaps ; en plus , ils sont mal perçus par leurs voisins et sont souvent indexés à cause de leurs activités jugées louches et clandestines (trafic de drogue, prostitution…etc.)

Une deuxième distinction découle de l'exode rural qui crée des mouvements saisonniers de la population. Ainsi, on remarque l'existence de résidents permanents et de résidents temporaires. Les premiers sont généralement établis avec leur famille, soit de longue date, soit récemment dans cette localité. Pour les autres leur résidence est rythmée par les saisons climatiques (sèche et hivernale). Le plus souvent, ils sont venus chercher du travail en ville avec la fin des récoltes ; avec l'hivernage, ils répondent à l'appel des champs. Ce qui rend, dans une certaine mesure, les données statistiques sur les habitants, relatives.

2.2. Structure familiale

A ce propos, des études sur la structure familiale dans les grands centres urbains de l'Afrique ont montré que la famille traditionnelle est parvenue à s'adapter, tant bien que mal, dans un milieu différent (la ville) de son milieu naturel (village). Généralement, l'hypothèse qui sous-tend ces travaux est que , à chacune de ses zones d'habitation, en raison de leurs spécificités propres, devrait correspondre une configuration familiale déterminée ; en d'autres termes au milieu urbain la famille conjugale, et au milieu rural, celle élargie.

En ce qui concerne la localité qui nous intéresse, sa situation confirme bien les conclusions de ces différentes études sur la question. En effet, malgré le manque d'espace et l'étroitesse des lieux d'habitation, le ménage ne se réduit pas exclusivement, dans la majorité des cas, à la famille conjugale. Le modèle le plus répandu est celui de la famille élargie, telle que décrite par Emile Le Bris ; il note qu'elle est « constituée de plusieurs familles élémentaires (frères mariés par exemple) augmentées le plus souvent de parents éloignés, isolés ou eux-mêmes en famille nucléaire. »[43].

Même si comme il le pense, cet état des faits « représente un compromis entre les tendances à la segmentation et maintien des solidarités familiales extensives »[44], notons aussi que dans ce cas précis, la situation socioéconomique est une raison supplémentaire, et qui est de taille. Pour les nouveaux mariés, se constituer en ménage autonome reviendrait trop cher (loyer, nourriture, habillement, eau, électricité…etc.) compte tenu de la modestie des revenus, et de la précarité du marché de l'emploi. Sans compter que toute velléité d'indépendance de la

[43] E. LE BRIS, A.MARIE, A.OSMONT et al., *Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris : l'Harmattan, 1987, p. 255.
[44] E. LE BRIS, A.MARIE, A.OSMONT et al., p.255.

part du nouveau couple, est mal perçue par l'entourage, surtout si le mari est un soutien de famille. Ceci ne manquera pas d'avoir des incidences sur la qualité des relations d'alliance.

3. Economie

Elle constitue un secteur très dynamique, avec le commerce et l'artisanat comme activités économiques principales.

3.1. Le commerce

Son importance dans le quartier est due à la présence des deux marchés Nguélaw I et II qui bordent toute sa partie occidentale. Toutefois, les activités commerciales, qui débordent des limites de leur cadre, n'ont pas la même envergure ; on distingue ainsi le commerce « en gros », « en détail » et le « petit commerce ».

Le commerce « en gros » est très développé dans la zone et est le fait aussi bien des autochtones que des immigrés (Peuls de la Guinée-Conakry). Il est la source d'approvisionnement du commerce du détail dans le quartier et dans ses environs. En tant que tel, il développe des activités subsidiaires (décharge et transport des marchandises) qui fournissent du travail à la main d'œuvre issue de l'exode rural.

Le commerce « en détail » est tenu par les boutiquiers dont les produits sont destinés à la consommation quotidienne des ménages. Il était la chasse gardée des Maures avant les événements entre la Mauritanie et le Sénégal, en 1989. Aujourd'hui, il est détenu majoritairement par les ressortissants du Fouta Djallon.

A la différence des deux cas ci-dessus qui constituent en quelque sorte une profession pour les concernés, le « petit commerce » est détenu par les ménagères. Il fait partie des différentes stratégies développées, dans un quartier fortement éprouvé par la pauvreté et le chômage des jeunes, pour assurer la survie quotidienne des familles. Il sert ainsi à améliorer la dépense quotidienne, et dans certains cas à la procurer par la vente des légumes et des fruits de saison. Il constitue l'une des images marquantes de Usine Bène Tally pour qui y vient la première fois.

3.2. L'artisanat

C'est la deuxième plus importante activité après le commerce. L'artisanat englobe entre autres, la menuiserie, la cordonnerie, la confection vestimentaire…etc.

- La menuiserie

Ses ateliers, sont dans leur majeure partie des entreprises familiales. Ils occupent les devantures des maisons à défaut d'avoir un local pour exercer. Leur utilité socioéconomique n'est plus à démontrer. En effet, ils servent de structure de réinsertion pour les jeunes victimes des déperditions scolaires et de la pauvreté. Par le métier que ces menuiseries leur procurent, ces derniers constituent donc une source de revenus potentielle et précoce, pour leur famille que ne l'est l'école. Non seulement, celle-ci demande un investissement en termes de frais de scolarité, d'encadrement, mais encore son rendement est hypothétique.

L'enfant, à défaut d'être contribuable au budget du ménage, peut être une charge de moins, et simultanément constituer une victime de moins pour la délinquance.

En dépit de leur importance pour la localité et ses habitants, ces menuiseries contribuent à la dégradation du cadre de vie, par exemple par l'encombrement des voies de passage et la pollution sonore que dégagent leurs activités.

- La cordonnerie

On distingue deux variantes dans ce secteur : une cordonnerie « ancienne » et « moderne ». La première catégorie trouve sa raison d'être dans la stratification traditionnelle de la société wolof en castes. Elle est par conséquent exercée par les « uude » qui appartiennent à la caste des « jëf lekk ». Faisant ainsi un métier ancestral, ces travailleurs s'occupent cependant de la confection d'amulettes et la réparation des chaussures usées. Au fil des années, leur présence dans le quartier s'est décrue.

En revanche, la cordonnerie « moderne » elle, connaît un essor considérable. Elle s'investit dans la fabrication des sacs et des chaussures à l'effigie des labels occidentaux, notamment pour les modèles destinés à la clientèle féminine ; d'où l'utilisation d'outils de travail performants (machines). Le dynamisme que connaît cette profession est à mettre sur le compte des nombreuses cérémonies familiales (mariage, baptême, deuils,…etc.) et des fêtes religieuses ; mais en plus parce qu'elle dépend fondamentalement de la mode.

C'est le cas aussi de la couture. Dans ce domaine, il est important de noter l'émergence progressive du « prêt-à-porter ». Avant, les tailleurs travaillaient uniquement sur commande du client, ce qu'ils combinent aujourd'hui avec la confection de leurs modèles propres destinés à la vente.

A l'image de la menuiserie, ces deux métiers jouent un rôle non négligeable dans la résorption du chômage des jeunes.

3.3. Les services

Dans ce secteur, la restauration demeure l'activité la plus importante de par son développement. Au début, elle l'a été à la faveur du marché Nguélaw. En effet, les vendeurs ne pouvant pas prendre leurs repas chez eux ou n'en ayant pas le temps, préfèrent s'approvisionner dans les nombreuses gargotes qui bordent la périphérie de leur lieu de travail.

Parallèlement à ce type de restauration si l'on peut dire, une autre catégorie a élu domicile dans les zones d'habitation. Liée à l'exode rural, elle emploie des jeunes filles originaires des régions centrales du pays (Baol par exemple). Venues chercher du travail, elles s'installent quasiment à chaque angle de rue, dans des abris sommaires formés de quelques bancs, d'une table et de sacs de riz vides en guise de bâche pour préserver l'intimité des consommateurs.

Un troisième type de restauration a émergé sous l'impulsion de la paupérisation de la majeure partie des ménages, pour qui assurer les trois repas quotidiens est devenu quasi impossible. Elle se transforme, de ce fait, en stratégie de lutte contre cette situation précaire pour les femmes qui cuisinent à domicile pour aller vendre leurs mets dans les lieux de forte affluence humaine : chantiers, gares…etc.

Quant à la communication, c'est un secteur très dynamique. C'est un véritable phénomène de mode avec l'éclosion de télécentres un peu partout dans le quartier. L'une des conséquences de ce surnombre est une compétitivité des tarifs proposés qui s'harmonisent à 65 francs CFA l'unité. Ce qui fait que le téléphone est véritablement entré dans les mœurs des habitants, l'accès à la communication étant très facile.

Outre celle-là, on note d'autres services comme la location de chambres dont les tarifs jugés élevés varient entre 20 000 et 25 000 francs CFA par pièce, la coiffure, la blanchisserie, l'entretien de véhicules…etc.

4. Les problèmes de Usine Bène Tally

Les difficultés auxquelles sont confrontées les populations ont pour matrice la pauvreté.

4.1. Le manque d'espace

Il est dû à la conception architecturale et au manque d'aménagement, mais s'est accentué avec la promiscuité qui règne dans la localité. La totalité des 22 hectares est partagée entre les zones d'habitation et les différentes structures qu'elle compte (marchés, mosquées, écoles…etc.). Ainsi, il n'existe pas d'espaces libres, de lieux de détente à l'image des jardins publics. Les trottoirs se transforment de ce fait en lieu de détente, quand les concessions sont exiguës et surpeuplées ; la nuit, ils sont transformés en parkings pour voitures.

4.2. La pauvreté

La pauvreté qui est certes le problème le mieux partagé actuellement au monde, a toujours caractérisé cette localité originellement peuplée d'habitants de provenance sociale modeste.

Rappelons, à ce propos, qu'elle a été fondée pour juguler le problème des cités irrégulières. Aujourd'hui, leur situation économique s'est davantage dégradée, et il serait d'ailleurs mieux approprié de parler de paupérisation. Celle-ci découle du chômage des jeunes et de la faiblesse du niveau de revenus de la majorité des ménages face au coût de la vie.

Néanmoins, les populations développent des stratégies de lutte pour sortir de cette phase difficile. Parmi celles-ci, on peut noter, outre les petits métiers, l'immigration vers les pays d'Europe et d'Amérique qui focalise toutes les espérances ; il est le rêve de tous les jeunes aussi bien de ceux qui chôment que de ceux qui ont du travail. Les concernés et leur famille souhaitent obtenir, et pensent même obtenir ce qu'aucune activité ici ne peut leur fournir, c'est-à-dire une certaine aisance matérielle (maison, revenus réguliers et consistants, commodités de la vie moderne…etc.) et un mariage pour les candidats à l'aventure. Au delà de la dimension économique, c'est véritablement une promotion sociale qui en est l'enjeu, notamment par le prestige que procure la richesse.

La restauration est également un moyen de survie privilégié et de plus très en vogue localement. Parce qu'en plus d'assurer la nourriture du ménage, ce qui constitue un souci majeur en moins, elle procure des revenus financiers.

4.3. L'insécurité

Elle est plutôt résidentielle avec des lieux d'habitation qui n'offrent pas les garanties de sécurité nécessaire pour abriter des êtres humains. Ceux-ci sont généralement des maisons anciennes qui tombent en ruine ou qui ont été construites sans aucune conception rationnelle. Les personnes concernées n'ont pas de connaissances en matière d'architecture ou ont des moyens réduits pour aller chercher ailleurs.

D'ailleurs ce problème a défrayé la chronique, il y a une ou deux années de cela, avec des effondrements en série de bâtiments occasionnant des accidents graves et parfois même mort d'homme.

4.4. Les déperditions scolaires

Les problèmes liés à l'éducation se réduisent principalement aux déperditions scolaires. En effet, parmi ceux qui entreprennent des études scolaires, il y en a peu qui parviennent au bout du cycle secondaire, et très peu encore aux études supérieures. Ceci peut s'expliquer par le fait que les parents occupés à se procurer de quoi survivre, ont peu de temps et de moyens pour assurer un encadrement scolaire satisfaisant à leurs enfants qui sont la plupart du temps laissés à eux-mêmes.

Au terme de cet exposé sur Usine Bène Tally, nous constatons que la localité fait honneur à sa réputation de quartier populaire. Fondée pour recaser les populations déguerpies des cités irrégulières, elle compte au plan démographique des effectifs trop importants par rapport à sa superficie : plus de vingt mille habitants vivent sur moins d'un kilomètre carré (22 hectares).

Son économie, toute variée et dynamique qu'elle soit, est pratiquement consacrée à l'autosubsistance. Toutes les activités entreprises dans ce domaine, constituent autant de stratégies de lutte quotidienne contre la pauvreté. Les revenus ainsi générés vont dans la satisfaction des besoins fondamentaux (nourriture, soins, habillement, eau, électricité…etc.), encore parviennent-ils à les combler ?

CHAPITRE V. PERCEPTION DU MARIAGE PAR LES POPULATIONS

Ce présent chapitre s'inscrit dans la même logique que le précédent, laquelle impose que nous présentions d'abord le cadre de l'étude de manière aussi globale que possible et analysions les perceptions de ses populations en matière de mariage avant d'en venir au processus proprement dit et aux relations d'alliance.

Mais aussi parce que ce préalable peut nous fournir des éléments de compréhension et d'analyse les concernant, dans la mesure où ces trois séries de faits ne sont pas indépendantes les unes par rapport aux autres, et par conséquent ont des liens qu'il s'agira de déceler.
Ainsi, dans cette partie, il sera question d'étudier leur conception du mariage et des mariés, et leurs attentes dans ce domaine.

1. Conception du mariage

1.1. Sens du mariage

1.1.1. Le mariage : une obligation divine.

Conçue comme obligation divine, la relation matrimoniale trouve son fondement, selon les personnes interrogées, dans la religion musulmane. Elles font référence aux enseignements du prophète Mouhammad (PSL), qui en tant qu'envoyé de Dieu aux hommes, leur dit « Mariez-vous et procréez *:* car je rivaliserai de fierté, pour votre grand nombre, avec les peuples antérieurs (anciens) au Jour du Jugement Dernier».[45] Dieu l'ayant institué, comme Il a institué les cinq piliers, tout musulman a le devoir de s'en acquitter. De ce point de vue, il devient un acte d'adoration du divin, une manière d'exprimer sa foi et de la vivre. Ne dit-on pas d'ailleurs couramment, au Sénégal, que « le mariage est un acte d'adoration. *(Sèy ci jaamu yalla la bokk*) ». C'est en cela qu'il devient obligation, et donc nécessité pour les hommes et les femmes de s'unir et de s'accroître pour agrandir la nation des musulmans conformément aux recommandations de leur prophète.

En outre, si le mariage est un acte de foi, c'est dans la mesure où, comme tous les actes d'adoration, il vise à éloigner les hommes, êtres de chair et de sang, animés de pulsions, des

[45]B. GUEYE, « Le mariage : préceptes islamiques et état des lieux au Sénégal » in *Bulletin de l'Institut Islamique de Dakar*, (001), Juillet 2004, p. 9.

nombreuses tentations terrestres. En tant que croyant, il les empêche de tomber sous le joug d'une sexualité débridée et donc de vivre dans le péché. Sous cette dimension, ils assimilent leur condition à celle de leur ancêtre Adama et du péché originel. Ainsi en tant que bouclier contre Satan, c'est un moyen d'éduquer les hommes, de diminuer autant que possible leur imperfection, d'enlever en eux ce qui fait leur animalité. Cette quête de la perfection passe nécessairement par une conscience morale qui leur permet de faire la distinction entre le bien et le mal, d'éviter l'un et de rechercher l'autre. Cet aspect moral, introduit par la même occasion l'aspect social du mariage dans la mesure où elle réglemente les relations humaines par la codification des normes de conduite ; c'est ainsi le début de l'organisation sociale.

Cependant, il est curieux de noter que parmi les enquêtés, seuls les hommes ont souligné ce côté physique, charnel, des relations entre homme et femme, et ce, de manière très voilée d'ailleurs. Ce qui transparaît à travers l'utilisation des expressions comme : « pour notre sécurité », « pour nous préserver » à la place des mots propres. Le caractère allusif de leur discours à ce niveau, dévoile combien la sexualité suscite de la pudeur, mais aussi le mystère dont la société entoure cet acte naturel.

1.1.2. Le mariage : une épreuve

Si la première idée que les personnes enquêtées se font de l'institution matrimoniale trouve son fondement dans la religion, cette deuxième idée elle, trouve son sens dans l'expérience quotidienne des femmes dans leur ménage. Il n'est pas ainsi étonnant de noter qu'elles soient les seules, à l'exception de quelques hommes, à voir ce côté des choses.

Selon leur vision**,** le mariage se réduit à la gestion du ménage, c'est-à-dire, non seulement s'occuper de manière satisfaisante de la bonne marche du foyer (travaux domestiques), mais encore de ses membres notamment la belle famille. Pour les femmes, l'union matrimoniale est assimilable aux relations d'alliance, conçues comme un ensemble d'attitudes et de comportements qui déterminent la qualité de la vie conjugale. Dans ce sens, elle doit constamment rechercher tout ce qui fera le bonheur de son mari et des siens, par exemple, elle fera leur joie par la bonne cuisine, les petits cadeaux, en faisant leur linge…Bref, elle doit être attentionnée. Elle doit avoir le sens et l'art du compromis dans ce domaine, car le mariage dans la société sénégalaise ne concerne pas uniquement les époux, mais aussi leur famille à laquelle ils sont assimilés. Cependant, ce comportement de maîtresse de maison

accomplie n'est pas gratuit, il ne constitue pas une fin en soi. Il vise un but qui est la bénédiction par le mari, de la femme et de ses enfants. Parce que même de nos jours, il est encore largement admis que les qualités des parents rejaillissent sur leurs descendants, et davantage dans le cas de la mère à la fille.

En plus de déterminer leur caractère, le comportement de la mère est une sorte de viatique, de sauf-conduit pour ses enfants dans leur vie d'adulte qui leur fera franchir les différents échelons de la vie sociale avec succès.

Ainsi, cette quête de bénédiction qu'est le mariage pour la femme est un dépassement, un renoncement à tout confort à tout plaisir, qui demande des efforts constamment renouvelés pour assurer un avenir meilleur aux enfants. Sa dimension difficile, en fait une sorte de pénitence ; c'est en ce sens que le mariage est considéré comme une épreuve et ce dans ce sens qu'il doit être compris.

Au total, aussi bien dans la première et dans la deuxième idée, sa signification est fondamentalement la même. Partout, il traduit l'idée d'obligation, de devoir, de nécessité ; mais aussi partout, il a une connotation austère, sans chaleur.

Pareillement, il est une tradition perpétuée au fil du temps et des générations. D'une part, c'est une relation qui unit des individus de sexe différent à l'image de Adama et Awa (idée dominante chez les hommes.) ; d'autre part le côté éprouvant du mariage est un passage obligé pour toute femme et un conseil que chaque mère prodigue à sa fille au moment de rejoindre son époux. C'est peut- être ce qui explique leur identité de vue sur ce point.

C'est pourquoi les deux partenaires doivent être dotés de qualités respectives qui leur sont assignées dans leur coexistence.

1.2. Profil des mariés

Comme tout profil, il est ici exposé le caractère que devraient avoir les époux et non leurs qualités réelles. Ainsi il s'agit là d'un idéal plutôt que d'un fait.

1.2.1. Profil de l'époux

Les qualités de l'époux idéal trouvent leur justification dans son rôle et sa position au sein de la cellule familiale. Ce dernier doit d'abord être un bon musulman, aspect qui a été unanimement souligné et avec la même intensité. Il faut aussi noter le renforcement du mot musulman par un autre adjectif « bon ». Autant il valorise ce terme, autant il montre que pour

les interrogés, il faut sans doute être de cette confession, mais il faut davantage en avoir le comportement dans la vie de tous les jours ; dans la mesure où l'un n'appelle pas toujours l'autre. Etre ainsi, c'est suivre les prescriptions islamiques relatives à sa conduite vis-à-vis de sa femme et de ses enfants et vis-à-vis de la société. C'est rechercher le bien et éviter le mal parce que tout ce commande la religion est, par essence, considéré comme ce qu'il y a de mieux.

Le futur mari doit être un homme d'honneur (gor). Cette qualité peut avoir deux interprétations toutes deux valables d'ailleurs. Tout d'abord, cela signifie qu'il doit être issu de la caste des « géér », mais encore, il doit se comporter comme tel ; en référence à l'idéologie des castes qui voudrait que les personnes situées au sommet de l'échelle sociale fussent non seulement supérieures aux autres de par leur naissance, mais aussi de par leur comportement (qui doit justifier leur origine) qui doit être exemplaire et motivé par un sens aigu du devoir. Aujourd'hui, c'est plutôt sa dimension morale qui est mise en avant c'est-à-dire faire son devoir sans pour autant renier ses principes, quelles que soient les difficultés rencontrées et les tentations auxquelles on est exposé.

Ainsi dans leur conception, ces deux valeurs forment un ensemble ; un des enquêtés utilise à ce propos, l'image du train (foi) et des rails (sens de l'honneur). Elles sont ainsi nécessaires pour la bonne conduite de l'homme envers sa femme et leurs enfants pour lesquels, en tant que chef de famille et éducateur, il doit constituer un exemple, par la compassion, la générosité et la patience qu'il leur témoigne.

En deuxième lieu, il doit avoir les moyens de subvenir à leurs besoins (nourriture, habillement, logement, soins…etc.), du moins il doit en avoir la volonté. Pour les personnes concernées par cette étude, ceci est primordial à leurs yeux. Parce que dans le contexte actuel de crise économique, rien n'est garanti d'avance et toutes les certitudes sont ébranlées. Mais cela ne doit pas pour autant, lui servir de prétexte pour ne rien faire. Il doit sans cesse entreprendre, malgré les difficultés rencontrées, car « la roue finira bien par tourner ».

1.2.2. Profil de l'épouse

Comme pour le futur marié, la future épouse doit d'abord être elle aussi, une musulmane pratiquante, et davantage en avoir le comportement moral ; comportement qui fera qu'à chaque instant, elle adoptera la conduite qu'il faut. En outre, elle doit être aussi une

femme d'honneur. Néanmoins, il ne nous paraît pas opportun de nous étendre sur ce point puisque nous l'avons déjà développé plus haut.

Notons simplement qu'elle doit avoir une bonne éducation qui englobe, du reste, ces deux aspects. Cela veut dire aussi posséder toutes les caractéristiques d'une maîtresse de maison accomplie que lui aura inculquée sa mère.

L'autre qualité fondamentale pour une future mariée est de pouvoir se suffire des moyens de son partenaire, aussi modestes soient-ils. Elle suppose la probité qui est un bouclier contre les diverses tentations. L'importance de cette valeur est elle aussi révélatrice des dures conditions de vie et particulièrement de la pauvreté qui sévit dans la localité, quand joindre les deux bouts de manière jugée honnête relève du parcours du combattant et les moyens jugés détournés de le faire, très faciles. Pour ce faire, la femme devra être patiente avec son mari, lui témoigner de la loyauté dans la mesure où les unions sont très exposées, les prétextes pour rompre ou changer de partenaire étant nombreuses ; citons entre autres, le manque d'entretien. D'autre part, cette qualité est aussi sollicitée dans ses rapports quotidiens avec la belle famille, car peu de couples ont la possibilité de vivre de manière autonome. Cette cohabitation peut se révéler très éprouvante pour la femme confrontée simultanément aux présomptions dominatrices de sa famille d'accueil et à son devoir de faire plaisir à ses membres. La persévérance que requiert cette situation n'est possible qu'avec la tolérance.

Ces vertus découlent de la conception que les femmes se font du mariage et que nous avons exposée précédemment. Elles constituent de ce fait, non une fin en soi mais un moyen ; dans la mesure où comme sa mère avant elle, la future épouse devra endurer ces épreuves dans le but d'obtenir, la bénédiction du mari et des siens pour elle et ses enfants. Ce qui, pense-t-on, sera un gage de facilité et de bonheur dans leur vie.

En définitive, autant pour l'homme que pour la femme, le mariage est nécessaire, nécessité que fonde l'injonction divine, qui en fait un devoir pour tout croyant. Son accomplissement requiert de la part des futurs partenaires, des normes de conduite qui doivent s'inspirer des valeurs enseignées par leur religion (Islam), mais aussi des difficultés rencontrées.

2. Les attentes par rapport au mariage

Cette sous partie est le fruit à la fois des focus-group que nous avons organisés et des avis que nous avons recueillis de manière informelle et spontanée (conversation, discussion, confidence…etc.). Il en résulte que les attentes nourries en ce qui concerne l'union matrimoniale varient selon qu' il s'agisse des parents ou des futurs mariés, mais aussi en fonction de leur situation respective au sein de la cellule familiale.

2.1. Chez la future mariée

La réponse première des concernées à cette question, est relative au désir de descendance. Chaque femme en se mariant, veut avoir des enfants, qui seront, estime-t-on, la relève des parents dans leurs vieux jours et bien après. Cette affirmation est sans surprise, si l'on considère qu'il en a toujours été ainsi et que les mentalités à ce propos ont très peu évolué. La société attend de chaque femme qui se marie qu'elle ait des enfants, et plus encore qu'elle en ait le désir. Ainsi, la progéniture et le fait de la vouloir sont une manière de se conformer aux normes de conduite préétablies, une façon de l'être ; ce qui pose le problème de leur sincérité.

Le bonheur est aussi mentionné, mais par un petit nombre. De prime abord, cela peut paraître contradictoire parce que cette attente ne cadre pas avec leur conception du mariage qu'on dit dur et éprouvant. Néanmoins, considérée plus attentivement, elle peut apparaître parfaitement logique car elle peut découler de la première.

En effet, le fait de remplir une de ses fonctions qui est de donner naissance, peut être un gage de bonheur pour la femme ; alors que dans la situation inverse, autrement dit quand elle est stérile, elle peut être indexée et dépréciée.

D'autre part, le couple demeure jusqu'à présent, aussi bien pour les hommes que pour les femmes le cadre légitime d'entretenir des relations sexuelles, besoin dont la satisfaction est fondamentale pour l'être humain. Cette attente qui, même si elle n'est pas avouée, n'en existe pas moins, anime les futurs mariés qui espèrent trouver, en ce cadre l'occasion d'avoir enfin une vie sexuelle reconnue et satisfaisante.

Une dernière attente et pas des moindres est relative au traitement qui est fait à la femme dans son foyer, qui est le fait d'être bien entretenue par son mari. Cet entretien passe par la satisfaction des besoins en nourriture, habillement, soins, logement…Mais cette

espérance est davantage marquée chez les femmes qui n'ont pas de revenus financiers réguliers et suffisants que chez celles qui en ont. Et elle est d'importance, replacée dans le contexte socioéconomique de Usine Bène Tally, où dans la majorité des ménages, chacun est livré à lui même, du fait de l'insuffisance des moyens par rapport au nombre de personnes qui en dépendent. Les filles étant les plus démunies et les plus vulnérables, le mariage leur offre un gage de sécurité matérielle et morale si minime soit-elle, comparée à la précarité de leur situation.

2.2. Chez le futur marié

Le mariage chez les hommes est surtout motivé par le désir de fonder une famille et d'avoir des descendants. Mais derrière cette attente se cache un besoin d'être enfin responsable, c'est-à-dire adulte, et sortir du giron familial. Cette affirmation de leur indépendance à l'égard du « père » passe par la fondation de la famille notamment par les charges qu'elle impose (nourriture, habillement…etc.) qui constituent autant de responsabilités. Ce désir de vouloir en quelque sorte lui ressembler en assumant les mêmes charges morales et matérielles constitue de même que plus haut, une manière de se conformer, de se normaliser. Ce n'est pas pour rien que parlant de mariage, on parle de « se ranger ».

Par ailleurs, une autre attente est nourrie par l'homme qui a trait à l'amélioration de sa situation matérielle. En effet, au Sénégal, les mentalités admettent toujours que l'union matrimoniale peut se révéler une opportunité de connaître une situation matérielle meilleure. Cela, à condition de tomber sur une partenaire qui porte bonheur. C'est ainsi, qu'au moment du choix ultime, les futurs maris recourent aux services de marabouts qui, par la voyance, leur diront si l'union avec la personne élue sera prospère.

2.3. Chez les parents

Dans ce cas-ci, leurs attentes dérivent de leur statut et rôle au sein de la cellule familiale. Les enfants représentent pour les parents une charge matérielle et morale. Gardiens de l'intégrité morale de la famille dans un environnement plein de tentations, ils doivent en même temps subvenir aux besoins basiques de ses membres. A Usine Bène Tally, cette responsabilité est aujourd'hui lourde à porter compte tenu de la cherté de la vie. C'est pourquoi le mariage de leurs enfants représente à leurs yeux un allègement de leurs charges**.** A ce propos, M. S., un de nos enquêtés affirme : « Aujourd'hui, compte tenu de la cherté de la vie et

des frais d'entretien des filles, tous les pères de famille souhaitent se débarrasser de leur fille. C'est pourquoi quand ils voient quelqu'un de bonne moralité et qui est musulman, ils la donnent en mariage.». Ce sentiment de soulagement et de gratitude est d'autant plus profond, surtout pour la mère, que la fille a contracté une union voulue et non arrangée ; c'est-à-dire celle qui se contracte à la suite d'une grossesse hors mariage. Cela est d'autant plus significatif que la femme est tenue responsable de la conduite de sa fille quelle qu'elle puisse être.

3. Rapports entre les conditions de vie et la perception du mariage

En définitive, de cet exposé sur les perceptions des populations de Usine Bène Tally du mariage, il se dégage plusieurs constats :

- Tout d'abord, nous avons vu que pour la totalité des personnes interrogées le sens du mariage découle des commandements de leur religion, l'Islam, qui en fait une obligation divine, par conséquent un devoir dont tout croyant devrait s'acquitter. Sous ce rapport, la vie conjugale constitue un rempart contre les tentations (libertinage sexuel) auxquelles l'homme peut être exposé. Ainsi, il est un moyen de rechercher le bien et s'éloigner du mal.

- Ensuite, pour les femmes, en plus de sa base religieuse, leur point de vue sur la question se fonde sur leur vie de ménage consistant à la gestion quotidienne de leurs relations avec leur belle-famille. Le mariage est de ce fait une épreuve à cause des difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées ou sont confrontées (manque de moyens du mari par exemple) et l'obligation, la nécessité de les endurer pour le bonheur futur des enfants.

- Ce qui fait que, il requiert, de la part des candidats, des aptitudes particulières pour surmonter les difficultés de la vie à deux propres à cette zone. Ces aptitudes se déclinent en normes de conduite qui sont autant de valeurs morales. Pour l'homme, elles ont trait à sa foi de musulman et à son comportement en tant que tel ; mais encore à son sens de l'honneur qui est gage d'honnêteté et de conduite responsable en assumant les charges familiales qui dérivent de son statut. Pour la femme, en plus de ces deux qualités, qui sont à leur avis la base de tout le reste, elle doit se suffire des

moyens de son mari (« doylu »), être tolérant (« yaatu ») ; ce qui lui permettra de faire preuve de persévérance dans la situation éprouvante qu'est la vie conjugale.

- En outre, en ce qui concerne les attentes que suscite le mariage, nous constatons que leur dimension économique est davantage prononcée que leur dimension sociale surtout chez les parents et les jeunes filles. Même s'il constitue une occasion de promotion sociale, (accès à un statut social supérieur), il est plus perçu comme un moyen d'accéder à une situation économique meilleure. Pour les parents, il est l'occasion rêvée d'allègement de leurs charges familiales (entretien des filles), pour les filles celle d'être entretenues, et pour les hommes celle de connaître enfin une situation socioéconomique plus aisée que celle dans laquelle ils se débattent.

Par ailleurs, des parallèles peuvent être établis entre vision globale du mariage et les conditions d'existence des enquêtés. Car après tout, chaque partie n'a de raison d'être que si elle peut se rapporter aux autres et servir ainsi d'éclairage pour leur compréhension.

Dans le chapitre précédent, nous avons noté que, originellement zone pauvre, Usine Bène Tally a vu sa situation se précariser davantage à la faveur de la crise économique généralisée.Sous ce rapport les différentes composantes de son économie, constituent autant de stratégies de survie pour les populations confrontées à ce problème.

Premièrement, il est intéressant de relever combien la vision étriquée et austère que leur inspire le mariage est révélatrice de la rigueur de leur existence. Elle ne laisse aucune place aux sentiments personnels, à la fantaisie, à la chaleur, mais tout au devoir, à la nécessité. Entre les charges que suscite l'entretien du ménage et la réduction des possibilités d'action, il y a peu de place à autre chose.

Deuxièmement, un examen attentif du profil des mariés, montre que les qualités des candidats sont avant tout morales et elles priment sur les autres. La référence aux autres critères comme l'attrait physique, les performances culinaires de la femme par exemple, est moindre sinon inexistante.

Néanmoins, cela ne veut pas dire que celles-ci sont ignorées au moment du choix, mais seulement que les premières sont plus essentielles rapportées à la situation que nous connaissons. Les réponses fournies relativement à ce thème, exaltent fondamentalement le sens des responsabilités, l'endurance, chez les deux partenaires, qui sont en réalité la plus sûre des

armures contre les risques de défaillance et de défection ; parce qu'il est très éprouvant de s'acquitter de son devoir dans des conditions difficiles.

Troisièmement, concernant les attentes des enquêtés par rapport au mariage, il faut surtout souligner le besoin de sécurité qu'elles traduisent, commun à eux tous. Face à la précarité de leurs conditions d'existence, l'union matrimoniale est unanimement perçue comme une occasion de souffler, économiquement et moralement parlant pour les parents par l'allègement de leurs charges et pour les enfants par le fait de connaître une vie meilleure que celle qu'ils ont connue jusque là.

TROISIEME PARTIE :

PROCESSUS MATRIMONIAL ET RELATIONS D'ALLIANCE A USINE BENE TALLY

CHAPITRE VI. LE CHOIX DU CONJOINT

En Afrique, la naissance et l'essor de la ville en tant que société nouvelle, ont élargi les perspectives de la recherche sur le mariage. En sociologie, de toutes les étapes qui jalonnent le processus matrimonial, le choix du conjoint est celle qui a le plus bénéficié de l'attention des chercheurs. Il a été le canal privilégié par les différentes études, pour évaluer l'impact des changements socioculturels sur le système matrimonial traditionnel.

Leurs conclusions ont montré qu'en plus du critère traditionnel (la parenté), la sélection du futur partenaire intègre de nouveaux paramètres : instruction, profession, voisinage…etc. Dans le cas de Usine Bène Tally, celles-ci sont elles vérifiées ? Comment la part de la famille dans ce domaine en est-elle affectée ?

1. Caractéristiques sociales et professionnelles des conjoints

1.1. La parenté

Principe qui structurait les rapports sociaux dans la société sénégalaise traditionnelle, la relation de parenté était déterminante dans l'appréciation et la sélection des futurs conjoints. Selon leur position respective dans le système de nomenclature, ces derniers pouvaient contracter un mariage : entre cousins croisés, c'était possible ; en revanche, le mariage entre les cousins parallèles était prohibé. Assimilés à des frères et sœurs, leur union violait l'interdit de l'inceste.

Aujourd'hui la situation a évolué. Ainsi, parmi les couples que nous avons étudiés, il y a peu de conjoints qui sont parents. L'examen du tableau n° 1 permet de nous en rendre compte.

Tableau n° 1 : Répartition des conjoints selon leurs liens de parenté

Liens de parenté	**Valeur absolue**	**Valeur relative**
Aucun	14	70
Vagues	1	5
Attestés	5	25
Total	**20**	**100**

Il apparaît que les couples dont les partenaires ne sont pas parents, sont les plus nombreux. Dans ce cas, ils font 70%, alors que dans la situation inverse, ils ne sont que 25%. Ces derniers n'en constituent que le tiers, si l'on tient compte du fait que ceux qui mentionnent une relation vague, sont plus proches de la première catégorie que de la seconde. Dans la mesure où, ils sont dans l'incapacité de préciser à quel niveau se situe cette parenté.

Par ailleurs, dans le cas où elle est attestée (5 cas), pour trois couples le mariage a été arrangé par la famille. Pour un couple, elle n'a été décelée que plus tard après que le choix a été arrêté. Tandis que pour le dernier couple, il s'agit d'une initiative personnelle d'épouser un membre de la famille.

Ces précisions relativisent la représentativité de chacune de ces trois catégories et davantage celle de la dernière. Elles montrent que, si l'initiative avait été laissée aux concernés dans les trois cas cités, probablement la proportion des unions parentales aurait été plus restreinte.

S'il en est ainsi, c'est parce que, comme le prouve les résultats des focus-group, ces genres d'unions sont redoutées, malgré les avantages qu'elles offrent, car elles simplifient le processus matrimonial et l'aspect financier est de moindre importance. De l'avis des enquêtés, on se marie de moins en moins dans la famille à cause des risques de contracter des maladies héréditaires. Mais cette situation s'explique surtout par le souci de préserver ces liens face à la fréquence des divorces. Ils estiment que les déchirements que ceux-ci occasionnent, entraînent inéluctablement une scission au sein du groupe. Or, à leurs yeux, de tous les biens que possèdent l'être humain, la parenté est le plus précieux. De ce point de vue, elle dépasse la dimension relationnelle et devient une valeur sociale.

1.2. L'ethnie

De même que pour le cas ci-dessus, nous notons une supériorité des unions interethniques, d'après les résultats du tableau n°2.

Tableau n° 2. : Répartition des conjoints selon leur ethnie

Conjoints	**Valeur absolue**	**Valeur relative**
De même ethnie	5	25
D'ethnie différente	15	75
Total	**20**	**100**

Son examen montre que la proportion des conjoints de même ethnie estimée à 25%, est inférieure à celle des conjoints d'ethnie différente qui est de 75%.

Cependant, ce qui est le plus intéressant et qui montre l'importance moindre accordée à ce critère par les mariés et leur famille, c'est l'ouverture des ethnies considérées endogamiques. Il s'agit par exemple du groupe Peul/ Haalpulaar, qui de plus en plus contracte des alliances, surtout avec les Wolofs.

Par ailleurs, parmi les mariages intra ethniques nous notons que la majorité des couples sont wolof/wolof. Toutefois ces données semblent moins liées à un repli identitaire qu'au hasard. D'autant plus que cette communauté est réputée être exogamique. Ainsi s'il est peu déterminant, c'est parce que le critère ethnique sort du cadre de la hiérarchisation sociale fondée sur la caste ou la religion. Car autant il existe une bipolarisation géér/ñeeño dans le premier cas, autant il existe celle fidèles/infidèles dans le second. D'ailleurs, l'étude du profil des mariés, montre que les interrogés insistent beaucoup sur ces deux paramètres et nulle part le critère ethnique n'est mentionné.

1.3. La religion

Au cours des entretiens, nous n'avons recensé aucune union entre des partenaires de confession religieuse différente. C'est pourquoi d'ailleurs, nous n'avons pas jugé utile l'établissement d'un tableau.

Ces résultats sont compréhensibles si nous nous rappelons que, dans la conception des enquêtés, le mariage est une obligation divine. Ils suivent en cela les prescriptions de leur religion (Islam) qui leur recommandent de s'unir entre musulmans[46]. Dans le profil des mariés,

[46] Pour les filles, il leur est catégoriquement interdit de contracter des mariages avec des non musulmans, à moins qu'ils ne se convertissent. En revanche, pour les hommes, il est toléré qu'ils le fassent avec des femmes issues des deux autres religions révélées. Il s'agit des Juives et des Chrétiennes.

si les qualités de patience, d'endurance ou d'honnêteté sont nécessaires pour la vie de couple, la religion est une condition sine que non à sa formation, à l'image de la caste.

1.4. La caste

Ici par contre, nous n'avons noté qu'une seule union inter caste. En effet, l'interdit de caste demeure toujours tenace dans les mentalités. Les alliances jugées contre-nature entre géér et ñeeño sont fortement réprouvées. Cette prohibition se justifie de l'idéologie qui fonde la supériorité sociale des premiers par rapport aux seconds. L'infériorité de ces derniers proviendrait de leur origine biologique «impure» ; d'autre part, elle découlerait de leur comportement « peu honorable » au sein de la communauté, car caractérisé par la mauvaise tenue[47].

Toutefois, de nos jours, la référence à leur « impureté » est plus marquée. D'ailleurs, ne dit-on pas qu'il faut éviter d'entrer en contact avec leur sueur, car autrement, cela porterait malheur ?

C'est pourquoi la relation conjugale entre conjoints issus de castes différentes, est négativement perçue. Parce que le mélange biologique auquel elle donnerait lieu, altérerait symboliquement le sang de leur descendance et ternirait de ce fait, l'éclat d'une lignée jusque là sans tâche.

Du reste, les enquêtés affirment qu'ils sont conscients que ces considérations relèvent plus de représentations sociales que de la réalité. Mais ils ne peuvent prendre le risque d'aller à l'encontre des convenances. Et le plus souvent, les contrevenants à cette règle sont sanctionnés par une exclusion de la communauté. Sans compter que cela poserait beaucoup de difficultés quand leurs enfants voudront se marier.

En somme, pour les couples étudiés, l'endogamie ne persiste qu'à propos de la religion et de la caste.

1.5. La profession

Dans ce registre, nous n'avons retenu qu'une variable : la profession. Dans la mesure où par rapport au besoin de sécurité matérielle décelé dans les attentes du mariage, elle est plus

[47] Voir à ce sujet A.B.DIOP, *La société wolof : tradition et changement*, Paris : Karthala, 1981.

pertinente. Parce qu'elle augure mieux des moyens du mari d'entretenir le ménage que le niveau d'instruction par exemple.

Tableau n° 3 : Répartition du conjoint selon sa catégorie socioprofessionnelle et celle de sa femme. [48]

CSP du mari / CSP de la femme	Prof de direct° et d'encadrement	Prof ° intellect sup.	Prof° intermédiaires et techniques	Prof° commerc. et services	Prof° agricoles et denrées alimentaires	Prof° de la product°	Prof° conduite et montage	Prof°élément de la vente et des services	**Total**
Prof° de direct° et d'encadrement	_	_	_	_	_	_	_	_	**_**
Prof° intellectuelles et supérieures	_	_	_	_	_	_	_	_	**—**
Prof° intermédiaires et techniques	1 (5%)	_	1 (5%)	_	_	1 (5%)	_	_	**3**
Prof° commerciales et services	_	_	_	_	_	_	_	_	**_**
Prof° agricoles et denrées alimentaires	_	_	_	_	1 (5%)	1 (5%)	_	_	**2**
Prof° de la production	_	_	_	_	_	1 (5%)	_	_	**1**
Prof° conduite et montage	_	_	4 (20%)	1 (5%)	_	2 (10%)	2 (10%)	4 (20%)	**13**
Prof° élémentaires de la vente et des services	_	_	_	_	_	_	1 (5%)	_	**1**
Total	**1**	**_**	**5**	**1**	**1**	**5**	**3**	**4**	**20**

NB : Les cages où le tracé est foncé, désignent les couples dont les conjoints sont de la même CSP.

[48] Ce tableau a été établi sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles du Sénégal, d'après la Direction de la statistique du Sénégal – RPGH 1988. (Bureau Informatique).

Un premier examen montre une densification des effectifs vers le bas et la droite du tableau, où se concentrent les professions les moins prestigieuses. Tandis que la partie où se situent les professions les plus prestigieuses (en haut et à gauche) est très aérée.

Ce fait atteste de la condition sociale modeste des conjoints et est logique, compte tenu du cadre d'étude et de ce que nous en avons dit du point de vue économique.

Par ailleurs, sur ce plan, les unions sont hétérogènes : les couples dont les conjoints sont de la même catégorie socioprofessionnelle représentent 25% des effectifs, alors que dans le cas contraire ils font 75%. Ces chiffres traduisent un désir de la part des futurs mariés n'ayant pas de travail rémunéré, de connaître une situation matérielle plus confortable. Ainsi, il n'est pas étonnant, que parmi les conjointes, la majorité soit constituée de ménagères (13 mariées sur 20) soit 65%¨d'entre elles.

Par contre, parmi les femmes qui travaillent (7) 71,4% ont choisi leur conjoint dans la même catégorie (3) ou dans une catégorie supérieure (2).

Ainsi, pour la plupart des femmes, le mariage reste une occasion d'ascension économique et matérielle. Pour celles qui exercent une activité professionnelle, à défaut d'améliorer leur situation, elles préfèrent conserver au moins leurs acquis.

Pour celles qui n'ont pas de travail et qui constituent la majorité (ménagères), l'essentiel, c'est d'avoir quelqu'un qui puisse subvenir à leurs besoins.

En plus, le fait que la plupart des époux aient une profession modeste malgré les attentes nourries à ce sujet, montre la moindre importance que les parents lui accordent par rapport à la caste et à la religion. Car en demandant la main de leur fille, il doit surtout avoir le minimum nécessaire pour assumer son rôle de chef de ménage. Il apparaît ainsi que pour la conscience collective, la destinée de toute femme, c'est le mariage. Quels que soient sa richesse ou son savoir, la considération sociale à son égard, n'est entière et pleine que quand elle est mariée.

2. Les circonstances de la rencontre

Elles concernent le cadre de la rencontre et le mode de connaissance.

2.1. Le cadre de la rencontre

Tableau n° 4 : Répartition des conjoints selon le cadre de la rencontre

Cadre de la rencontre	Valeur absolue	Valeur relative
Famille	5	25
Voisinage	9	45
Travail	3	15
Loisirs	1	5
Etudes	1	5
Dahira	1	5
Total	**20**	**100**

L'examen de ce tableau montre que les futurs partenaires font de moins en moins connaissance dans leur famille (25%) et de plus en plus dans le voisinage (45%). Les autres cadres de rencontre sont peu représentatifs avec 15% dans le travail, par rapport aux loisirs (5%) et au dahira (5%). Ainsi, 75% des rencontres ont lieu hors de la famille si nous cumulons les pourcentages des autres variables.

Toutefois, cette conclusion devient très relative dans la mesure où la majorité des conjoints se sont connus soit dans leur famille, soit dans leur voisinage (14 couples sur 20, soit 70%), c'est-à-dire dans la sphère d'influence des parents. Ce qui fait que le lieu de rencontre sort très peu du cadre familial (6 couples sur 20).

2.2. Le mode de connaissance

Tableau n° 5 : Répartition des conjoints selon le mode de connaissance

Mode de connaissance	**Valeur absolue**	**Valeur relative**
Par hasard	5	25
Par l'intermédiaire d'un ami	2	10
Se connaissaient avant	13	65
Total	**20**	**100**

Il ressort de ce tableau que dans13 couples sur 20 (65%), les conjoints étaient de vieilles connaissances avant de s'unir. Cela signifie qu'ils étaient, soit voisins, soit parents. Par contre 35% d'entre eux étaient des étrangers l'un pour l'autre : 25% se sont connus par hasard ; quand 10% le sont par le biais de leurs amis.

Ainsi dans le choix de leur partenaire, les gens élisent volontiers des connaissances de longue date. Ce qui donne plus de poids aux résultats enregistrés à propos du cadre de rencontre.

Néanmoins, le fait que la majorité des couples soient parents ou voisins (plus voisins d'ailleurs), s'explique plus par les facilités qu'offre le voisinage dans l'appréciation du conjoint. Dans la mesure où, le voisinage et la famille en tant que milieu social naturel d'évolution des personnes, permettent de porter des jugements sûrs sur leur caractère, car fondés sur une connaissance réelle de leur comportement. Ce qui ne peut pas se faire quand les conjoints n'évoluent pas dans le même milieu social.

En outre, cette conclusion rapportée à celle sur le profil des mariés, nous permet de mieux en mesurer la portée. Rappelons à ce propos que leurs qualités comportementales sont plus exaltées que celles physiques par exemple. Et comment mieux les évaluer sinon que dans le cadre d'une cohabitation durable ? Tandis que l'attrait physique lui se jauge au premier regard.

En définitive, dans le processus de sélection des conjoints, les critères les plus déterminants sont moins la parenté et l'ethnie que le voisinage, la caste et la religion des personnes concernées. Ces deux derniers paramètres sont des conditions sine qua non à la conclusion de l'union ; d'ailleurs ils constituent le cas d'homogénéité quasi parfaite dans les couples.

La faible représentativité des parents mariés entre eux (environ 30%) traduit moins une dépréciation de ce critère que le désir de préserver les relations familiales du péril que représentent les divorces aujourd'hui très fréquents.
Ainsi le voisinage, critère le plus convoité offre un compromis idéal entre la peur de rompre des rapports séculaires et le désir d'épouser un semblable.

3. La part de la famille dans le choix du conjoint

Il s'agit ici d'évaluer l'action des relations de parenté, donc de la famille étendue dans le processus de sélection du conjoint. Ainsi, cela se fera à partir deux sous –points évoqués précédemment.

3.1. Dans les caractéristiques sociales et professionnelles des conjoints

L'influence de la parenté à ce sujet est moindre si l'on se réfère aux statistiques. Parmi les couples enquêtés, 70% des conjoints viennent de famille différente, contre 30% dans le cas contraire. En revanche, nous avons noté une situation inverse pour la caste et la religion de ceux qui sont impliqués. Ces deux paramètres ont une plus grande importance dans l'appréciation de leur identité sociale.

Ainsi, ces résultats montrent que si la part de la famille étendue est faible, c'est au profit de la famille élémentaire à travers l'autorité représentative. Dans le choix du conjoint, les géniteurs encadrent les prétentions de leurs enfants en veillant essentiellement à la préservation de l'identité familiale. Ils ne voient pas l'opportunité d'en référer à la parenté. D'autant plus que, responsables de leur progéniture, ils ont supporté sans partage les charges qui découlent de leur fonction (nourriture, éducation, habillement…etc.), estiment les personnes interrogées.

3.2. Dans les circonstances de la rencontre

Là aussi, nous pouvons dire que la parenté est peu influente. Dans la mesure où 45% des couples étaient voisins avant leur mariage contre 25% pour celle ci. Même si ces chiffres s'expliquent en partie par la dispersion géographique des membres de la parenté, ils traduisent néanmoins la part considérable de la famille élémentaire dans le choix du conjoint. Ainsi, elle apparaît plus, dans le fait que le voisinage intervient davantage dans la formation des couples qu 'aucun autre critère. Ce qui fait que, les rencontres se déroulent de plus en plus dans la sphère d'influence de la famille conjugale (quartier) et de moins en moins dans celle la parenté.

Si bien que, globalement, dans le choix conjoint, son déterminisme est de peu de poids.

CHAPITRE VII. DEMARCHES ET CEREMONIES MATRIMONIALES

Seconde étape du processus matrimonial, les démarches peuvent être entreprises, maintenant que le choix du conjoint a été arrêté. Globalement, elles consistent en discussions entre les représentants des deux familles pour déterminer les modalités de la conclusion de l'union. L'accord ainsi conclu est célébré à travers les cérémonies matrimoniales.

1. Les démarches matrimoniales

Elles comprennent les démarches préliminaires qui sont entreprises avant les discussions entre les deux familles, et les démarches officielles.

1.1. Les démarches préliminaires

1.1.1. Le futur marié fait part de ses intentions

Aujourd'hui, quand un homme prend la décision de se marier, il est connu de la fille et de sa famille. Parce qu'auparavant, ils se sont fréquentés et des fois durant des années. Au cours de ses visites, les parents de celle-ci ont pu se rendre compte de leurs sentiments réciproques. Quand la décision est arrêtée, le prétendant va trouver le père de la famille pour lui faire part de ses intentions.

C'est le cas de I.N. qui nous confie :

« Quand j'ai pris la décision de me marier, cela faisait des années que sortais avec mon amie. J'en parlai d'abord à son oncle maternel chez qui elle vivait et qui est son tuteur. Je lui dis que cela faisait longtemps que je fréquentais sa fille et que je voulais l'épouser. »

Dans d'autres cas, quand le prétendant montre quelque assiduité dans ses visites, il est interpellé sur ses intentions avant même de les faire connaître comme avec M.D. qui affirme : « Je la fréquentai alors régulièrement. Celui qui me l'a donnée en mariage c'est son cousin (car son père et sa mère sont décédés très tôt), voyant mes nombreuses entrées et sorties dans la maison, me demanda qu'elles en étaient les raisons : voudrais-je du concret, c'est-à-dire me marier avec sa cousine ou pas ? Je lui rétorquai qu'avec l'aide de Dieu, je voudrais bien faire d'elle mon épouse. Son cousin dès lors cessa de me harceler et je pus tranquillement continuer ma cour ».

Cette vigilance des parents traduit leur inquiétude face à la fréquence des grossesses « hors mariage », de voir le « déshonneur » entrer dans la maison. Ils assument ainsi leur rôle

de gardiens de la morale dans la famille. Cette vigilance est d'autant plus marquée que l'homme est étranger, c'est-à-dire qu'il n'est pas un parent ou un voisin.
Ainsi quand sa demande est agréée, on lui demande d'envoyer ses parents au jour fixé. Dans la majeure partie des cas, la réponse est réservée, le temps de se renseigner sur l'origine de sa famille.

1.1.2. L'enquête sur les futurs conjoints

Cette enquête est menée aussi bien par les parents de la femme que par ceux du mari. Elle concerne leur identité sociale et leur moralité. Elle est menée de manière très discrète par l'intermédiaire des personnes connaissant les deux familles. Mais cela est rare et généralement l'enquête est menée dans le voisinage. Ces renseignements ont trait, pour ce qui est de leur naissance, à leur descendance, à leur caste et à leur religion. En plus, leur comportement moral est étudié pour voir s'il est conforme aux convenances. Ainsi les familles vérifient que le profil social et moral de chacun d'eux correspond bien aux critères fixés, bref s'ils sont issus d'une bonne famille.

Cette procédure de vérification, qui n'était pas traditionnellement comprise dans les démarches, est consécutive des changements qui ont affecté le système matrimonial. Le plus notoire est le fait que le choix du conjoint sort de plus en plus du cadre de la parenté. Et au moment où le projet de mariage est ficelé chacune des familles ignore tout de l'autre. Ainsi en raison de l'endogamie de caste, et aussi parce que, au delà des individus, c'est l'avenir des communautés entières qui est en jeu, cette étape est prise très au sérieux.

De l'avis des enquêtés, aujourd'hui, l'activité économique de l'homme est quelquefois incluse dans l'enquête pour voir s'il a les moyens financiers d'entretenir une famille. Il est souvent arrivé que le projet soit annulé par suite de la découverte de quelque tâche dans l'histoire de l'un des futurs partenaires. Si, d'après les résultats des investigations, ils sont jugés dignes l'un de l'autre, les membres des deux familles peuvent se rencontrer.

1.2. Les démarches officielles

Quand sa démarche a été agréée, le prétendant a fait part de ses intentions à ses parents et de la date de la rencontre fixée par ceux de la fille pour la demande en mariage. Des deux côtés, l'événement est communiqué à l'ensemble de la parentèle.

Les démarches officielles, outre qu'elles constituent l'occasion de fixer les modalités de la légalisation de l'union, sont en même temps le cadre pour les deux camps de faire connaissance et de se jauger mutuellement.

1.2.1. Discussions et fixation des prestations matrimoniales[49]

Elles concernent principalement le « warugar » (cadeau de fiançailles) et la dot. Ces pourparlers sont le moment pour chaque membre de la parentèle d'assumer son rôle. Celui-ci est assigné en fonction du sexe et du degré de parenté. Dans tous les cas, c'est la famille du demandeur qui va s'enquérir des conditions.

D'habitude, ce sont les femmes qui se rencontrent dans un premier temps pour discuter du montant et de la composition du cadeau de fiançailles. En général, ce sont la mère et les grandes sœurs du prétendant, quelquefois ce sont celles-ci uniquement qui se déplacent. L'accord trouvé, on convient d'une date pour l'apport du « warugar », occasion qui scelle les fiançailles.

Le jour fixé, la mère de la fiancée, en compagnie de ses parents et amies reçoit la délégation du fiancé. Du côté de la fille peuvent être présentes, outre sa mère, ses tantes paternelles et maternelles, sa marraine (ndèy) (souvent amie de sa mère) et quelques voisines.
Le cadeau de fiançailles ainsi accepté, le processus peut suivre son cours et les hommes peuvent entrer en scène pour la demande en mariage.

Toutefois, nos entretiens ont montré que le protocole qui entoure cette procédure est peu respecté. Le fait le plus remarquable, c'est que les femmes sont rarement associées aux démarches au profit des hommes. Selon ces derniers, leur participation complique davantage les choses et occasionne de nombreux frais, à cause de leur penchant au gaspillage.

Ce que les acteurs ne peuvent se permettre au regard de la crise économique qui sévit et dont les rigueurs se font plus sentir dans les zones pauvres telles que Usine Bène Tally. C'est ainsi que le protocole qui entoure cette circonstance est quelque peu bousculé, les hommes préférant apporter eux-mêmes le cadeau de fiançailles.

Par ailleurs, dans la majorité des cas étudiés, les parents conscients de cette situation de crise, ne fixent pas de montant pour les prestations. Et selon ses capacités financières, le

[49] « Les prestations auxquelles nous avons affaire sont tous les dons et paiements de biens matériels ou de services qui sont exigés par la coutume pour la consécration d'un mariage ». A.R.RADCLIFFE-BROWN, « Introduction », in : *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris : PUF, 1953.

prétendant préfère donner une fois pour toute, une somme globale, devant couvrir les frais de toilette de la mariée et les festivités éventuellement. Ceci pour mettre fin aux sollicitations pécuniaires qui risquent de le « ruiner ».

D'autre part, la famille de la fille trouve son compte dans le fait que ce soit les hommes qui apportent le « warugar », surtout la mère de celle-ci. Dans le cas des femmes, cela occasionne des contre dons sur le cadeau, alors que cette somme est destinée aux nombreux frais de mariage. A ce propos, M.G. qui mariait sa fille, affirme : «Aujourd'hui, on n'aime pas associer les femmes aux démarches car cela entraîne beaucoup de dépenses. Si les 'njëkke' apportent le ' warugar', il faut en prélever une partie pour le prix de leur transport, de leur cola, et de leur ' limonade'. Ce que je trouve futile. D'autant plus qu'une partie du 'warugar' va servir à couvrir les dépenses occasionnées par les cérémonies ; ce qui risque d'être très dur à supporter ».

En effet, ces contres dons constituent 10% de la somme apportée. Alors qu'avec les hommes l'étiquette n'exige pas qu'on leur en fasse. Ce qui est d'un bénéfice certain.
D'ailleurs, ces derniers profitent de la circonstance pour demander officiellement la main de la fille.

1.2.2. La demande en mariage

Cette démarche a toujours été du ressort des hommes, car ce sont eux qui épousent et qui sont habilités à donner les femmes en mariage. Empreinte de solennité, elle préfigure la cérémonie religieuse. Elle met en présence deux camps : d'une part, la délégation du « demandeur » qui s'est déplacée composée de ses parents et amis et d'autre part celui qui « accorde la main », c'est-à-dire le tuteur de la fille. Le futur conjoint lui, est rarement présent.

Malgré la gravité qui l'entoure, la demande officielle de mariage est une démarche purement formelle, qu'exige le protocole, mais dont l'issue positive est connue à l'avance.
En plus, son déroulement et les formules utilisées sont sensiblement pareils partout.

C'est ainsi qu'après les salutations et les politesses d'usage, chaque partie se présente, c'est-à-dire qu'elle décline son origine, sa filiation. Après seulement, l'objet de la visite est exposé. Ce faisant, le représentant du mari utilise la formule, très courante : « Moi un tel, je demande la « main » d'une telle pour un tel. ». Le « donneur », lui aussi répond selon le même procédé.

La demande, officiellement agréée, ils discutent du montant de la dot et des modalités de paiement. Après la date de la célébration du mariage religieux est fixé. Cela met ainsi fin aux démarches.

2. Les cérémonies matrimoniales

Maintenant que toutes les exigences ont été satisfaites par le prétendant et sa famille, l'union peut être célébrée. Cette étape signifie que la société accepte et donc légitime cette relation entre deux de ses membres. Cette reconnaissance sociale s'exprime à travers différentes cérémonies. Elles sont l'occasion de nombreuses festivités où les deux familles alliées s'honorent par des dons et contre dons qui engloutissent beaucoup de biens.

Usine Bène Tally aussi n'échappe pas à cette logique. Interrogés sur l'opportunité de telles pratiques dans une situation économique difficile, les enquêtés ont des avis partagés sur ce point. Ainsi pour les hommes, toutes les cérémonies matrimoniales à l'exception du mariage religieux doivent être supprimées ; l'argent qui leur était destiné doit être épargné afin d'aider le nouveau couple à trouver un logement par exemple.

Par contre, les femmes trouvent que c'est une futilité, nécessaire cependant, l'enjeu étant le ménage de la fille. Selon C.N., « honorer la belle-famille (par des dons) incitera celle-ci à bien traiter ta fille en l'aidant dans son mariage car elle se dira que la mère en est digne. »
Par ailleurs, les cérémonies matrimoniales suivent un processus qui débute avec les fiançailles et prennent fin quand la mariée rejoint le domicile conjugal.

2.1. Les fiançailles

Cette cérémonie est actuellement de peu de portée et dans certains cas très formelle. L'émancipation des jeunes aidant, les futurs conjoints ont commencé à se fréquenter depuis longtemps au vu et au su de tous et des parents eux-mêmes. Ce qui n'était pas le cas. Avant, le prétendant n'avait le droit de fréquenter et de courtiser l'élue qu'avec la remise du cadeau de fiançailles qui scellait leur relation. Pouvant durer une année, elles étaient rythmées par les visites et les nombreux cadeaux de celui-ci comme preuve de ses intentions et de ses sentiments.

Tandis qu'à présent, les hommes assurant l'ensemble des démarches, il s'écoule quelques jours seulement entre la demande officielle en mariage (où est remis le cadeau) et sa célébration à la mosquée.

Cela s'explique par le souci d'alléger et d'écourter le processus matrimonial en milieu urbain où la disponibilité des personnes si difficile, n'est possible que le week-end. Mais aussi la peur de voir l'accord rompu, la parole donnée reprise, peut être à l'origine de cette précipitation.

2.2. Le mariage religieux

Le mariage étant une obligation divine, il doit être célébré selon les prescriptions du droit musulman pour être légitime. A cette fin, il faut :

« 1. l'autorité matrimoniale, ou « wilâya », que doit assurer un homme croyant majeur et honorable. Qu'il soit le père de la femme, son représentant ou un proche parent de la lignée paternelle. A défaut d'eux, cette « wilâya » peut être dévolue à l'autorité temporelle ou spirituelle, ou à la collectivité musulmane ;

2. le témoignage (chahââda) assurée au moins par deux hommes d'une honorabilité reconnue *;*

3. le versement d'une dot (sadâq) dont la valeur ne doit pas être inférieure à un quart de dinar (1 dinar équivalant à 4,45 grammes d'or) »[50] .

*A*yant une valeur symbolique, le montant de la dot peut dépasser l'équivalent dans notre monnaie de celui fixé par le droit musulman qui est le minimum requis.

La raison en est que d'autres prestations s'ajoutent à la somme minimale, ayant fait l'objet de discussions lors de la demande en mariage : il s'agit du « lekku ndèy » (nourriture de la mère), du « lekku baay » (nourriture du père). Dans le cas de I.T. lors du mariage de sa nièce, le prétendant a donné 18 000 francs CFA comprenant :

- 10 000 francs CFA somme obligatoire destinée à la fille
- 2 500 francs CFA en guise de « lekku ndèy »
- 2 500 francs CFA comme « lekku baay »
- 3 000 francs CFA pour la caisse de la mosquée où est scellée l'union.

Ainsi le jour convenu, les deux parties se réunissent dans l'enceinte de la mosquée généralement après la prière de fin d'après-midi en présence de l'imam. Le représentant du mari faisant face au tuteur de la femme, rappelle le montant de la somme convenue pour la dot et les modalités de paiement de manière à ce que les témoins l'entendent ; ceci pour éviter tout

[50] B.GUEYE, « Le mariage : préceptes islamiques et état des lieux au Sénégal » in *Bulletin de l'Institut islamique de Dakar*, (001) juillet 2004, p. 13.

équivoque potentiel. L'ayant posée au milieu de l'assemblée, il s'adresse à ce dernier en ces termes : « Je demande la main de votre fille au nom d'un tel », qui lui répond : « Je vous l'accorde.». Après l'imam énonce le discours habituel (xutba) rappelle les obligations réciproques des mariés et bénit l'union. Un porte parole, souvent le muezzin, annonce les termes du contrat à l'assemblée qui est ainsi prise à témoin. Beignets et rafraîchissements sont servis.

Notons toutefois que le fait que cette cérémonie soit célébrée à la mosquée par l'imam relève simplement de la coutume, mais n'a pas de fondement juridique. Elle peut aussi bien se dérouler ailleurs et sans la présence de celui-ci. L'essentiel c'est que les trois conditions fixées par le droit musulman soient remplies. Cet usage s'explique par le préjugé favorable qu'ont les croyants à l'égard de ces institutions.

2.3. La réception

Organisée à l'initiative de la mariée, elle peut avoir lieu le même jour que le mariage religieux ou après. Cérémonie importée à la faveur de l'occidentalisation progressive de notre société, elle est la seule occasion où les mariés ne sont pas parrainés par leurs tuteurs. Ils reçoivent ainsi leurs amis pour fêter leur mariage d'où le nom de réception. Celle-ci fortement teintée à la couleur locale, est planifiée des jours à l'avance. Si le mari a les moyens, la salle où elle aura lieu est réservée ; sinon elle se déroule sur la terrasse des maisons plus spacieuse que l'intérieur. Les faire-part sont lancés, la mariée a réservé « le salon de coiffure » .

La réception a lieu d'habitude un samedi, mais l'heure fixée entre 17 et 18 heures est peu respectée. En début d'après-midi la mariée, accompagnée de ses amies est allée s'habiller au salon retenu. Souvent, quand les invités sont là, celle-ci n'est pas encore arrivée. En attendant, des groupes se forment selon les affinités, dont les membres se mettent à causer tout en appréciant d'un œil critique la mise des autres. Cette attitude est cependant plus marquée chez les femmes. Ainsi, elles font davantage attention à la leur qui doit être à la mode au risque d'être indexées par leurs congénères.

À l'arrivée de la mariée accompagnée de son mari ou de son délégué (ami ou parent), une de leurs suivantes les devancent pour avertir le disc joker qui assure l'animation musicale de passer un morceau adapté ; c'est-à-dire une chanson d'amour. Il doit débuter juste au moment où le couple entre dans la salle. Il s'avance au rythme langoureux de la musique vers

le fond où se tient une longue table recouverte d'une nappe blanche. La table est décorée de pots de fleurs artificielles, d'assiettes remplies de fruits et de biscuits et de bouteilles de boisson disposées selon la fantaisie de l'arrangeur.

La mariée est habillée d'une tenue blanche imitant la robe de mariée occidentale mais cousue selon le style vestimentaire local. Elle est très maquillée et coiffée de manière sophistiquée ; un ensemble assorti de chaussures et d'un sac complète la toilette.

Quelques instants après leur arrivée, ils « ouvrent le bal » au son d'un morceau d'amour en vogue. Aussitôt après, il est procédé à la remise des cadeaux pour la mariée ; constitués d'ustensiles emballés dans du papier fleuri ou d'enveloppes contenant une somme d'argent. L'invité embrasse la mariée sur les joues, la félicite et lui remet le présent. Après, ils posent ensemble pour une photo, ainsi de suite. Entre temps, le service a débuté avec au menu une assiettée d'amuse-gueules et une bouteille de boisson gazeuse ou un jus de fruit local.

Selon les moyens financiers des hôtes, un deuxième service est assuré avec cette fois-ci un plat cuisiné à base de vermicelle ou de « couscous marocain.

S'ils le souhaitent, les invités peuvent se défouler maintenant sur la piste de danse. L'essentiel de la cérémonie ayant été vécue, les personnes prennent congé progressivement.

Cependant, la réception a beaucoup évolué aussi bien dans son esprit que dans son organisation. Usine Bène Tally, n'échappe pas à cette tendance.

Concernant le premier point, elle est aujourd'hui organisée moins pour faire plaisir que par mercantilisme. En effet, cette occasion offre à la mariée, le moyen de récupérer les dons qu'elle avait faits à d'autres filles dans les mêmes circonstances. Ces cadeaux sont consignés dans un cahier afin de rendre exactement le même montant le moment venu. Par conséquent, ils deviennent un crédit qui, s'il n'est pas remboursé, vaudra au responsable une sanction (mépris) et mettra fin à la « chaîne de solidarité ». Et même si la mariée n'a pas les moyens financiers d'organiser cette cérémonie, elle le fait quand même.

Quand au second point, il concerne la suite de la mariée : il s'agit de ses filles d'honneur, choisies parmi ses intimes. Elles doivent non seulement l'assister, mais aussi dit-on, embellir la cérémonie par leur charme et leur classe.

A cette fin, des discussions et des séances de répétition sont tenues des semaines à l'avance. Ces concertations sont relatives à la mise de la mariée et de sa suite. Non seulement,

les filles d'honneur doivent avoir exactement la même tenue, mais celle-ci est assurée à leurs frais (tissu et confection) de même que leur préparation au salon de coiffure.

Leur obligation le jour J c'est : d'y accompagner la mariée, de réceptionner les cadeaux, d'assurer le service. En outre, elles devront chacune lui faire présent d'un don convenu entre elles. Et au moment de la danse du couple, se tenant par la main, elles forment un cercle autour de lui et exécutent une chorégraphie répétée des jours durant.

Ce qu'il faut surtout souligner à ce propos, c'est que la prestation des filles d'honneur, au delà de son aspect superficiel, exprime plutôt le devoir de solidarité et d'assistance qui est le sens de toute amitié véritable, d'autant plus que tous les frais de leur participation sont supportés par elles seules. La mariée y gagne tout et elles rien, sinon peut être la satisfaction d'un honneur sauf.

2.4. La cérémonie finale

Avec elle, prend fin le processus d'acquisition d'une épouse, acquisition qui n'est effective que quand la mariée rejoint le domicile conjugal ; ce qui peut se faire le jour même du mariage religieux. C'est une exigence formulée d'habitude par le mari lors des démarches pour éviter d'avoir à s'acquitter de prestations supplémentaires qu'un renvoi ne manquerait pas de lui coûter.

Ainsi le soir venu, celle-ci est conduite à son foyer par une suite de parents et amies. Nos entretiens ont montré que seul le symbolisme de cette cérémonie persiste alors que le rituel qui rythmait son déroulement tombe en désuétude. Généralement la mariée ayant fait sa toilette, est recouverte d'un pagne (muur), fait qui par analogie désigne actuellement cette cérémonie.

Auparavant, dans la journée, les deux familles à présent alliées, s'étaient honorées par des dons et contre dons au cours d'une assemblée organisée par la mère de l'épouse. En réalité, ceux-ci avaient débuté au moment des fiançailles avec l'offre du cadeau (warugar). De cette somme, celle-ci a rendu 10% aux belles-sœurs de l'épouse qui l'ont apportée comme prix de la boisson et du transport (njukkël), qu'elles peuvent du reste retourner, en partie ou totalement, disant « nous l'offrons à notre femme, vous pouvez l'ajouter aux dépenses de la cérémonie». Ses tantes paternelles reçoivent aussi leur part du cadeau (5 000 francs CFA par exemple) comme prix de la cola et ses cousines, 2 500 francs CFA, somme qu'elles devront rendre.

A cette occasion, elles lui font un don d'une valeur supérieure dont le supplément peut être des ustensiles pour l'équipement de la mariée ou une marmite de jus de fruit et des beignets.

La mère, leur fait encore, ainsi qu'à leurs filles (cousines paternelles de la mariée) un contre don d'une valeur supérieure en tissus et argent.

La belle-famille aussi n'est pas en reste ; d'autant plus que cette séance est surtout tenue à son intention pour la rendre mieux disposée à l'endroit de sa belle-fille. La belle-sœur aînée (premier njëkke) ouvre les « hostilités » par le don d'une bague d'une valeur de 50 000 francs CFA, par exemple en guise de « baiser » à la femme. Comme contre don (njukkël), il lui est rendu le même cadeau augmenté de 50 000 francs CFA. A la belle-mère aussi, la maman de l'épouse offre 100 000 francs CFA plus des tissus, mais le montant de son présent est toujours supérieur à celui des belles sœurs.

Ses largesses touchent aussi les hommes : le beau-père, les beaux-frères, le mari et ses amis. Au premier, il est remis un tissu plus le prix de la confection, un bonnet, un châle, un chapelet, des babouches et un tapis pour la prière. Au mari, à ses frères et amis, il leur est offert un tissu à la mode plus le prix de la confection.

Dans cette entreprise, la mère de la mariée est assistée financièrement et matériellement par ses sœurs, la marraine de sa fille (ndèy) par ses voisines. L'aide apportée consiste surtout en argent, tissus, ustensiles destinés à l'équipement ménager de l'épouse. Celles des voisines et des amies est consignée dans un carnet dont le montant exact devra être rendu à une occasion pareille. Face au coût de cette cérémonie et à l'insuffisance des moyens, certaines mères trouvent une stratégie consistant à trouver plusieurs marraines assez aisées à leur fille (2 à 3), compte tenu de leur rôle en cette circonstance.

L'autre solution peut venir des tontines qui fournissent des sommes substantielles ; aujourd'hui elles sont devenues incontournables dans les cérémonies familiales.

Par ailleurs, même si le cadeau de fiançailles est apporté par des hommes, cela ne dispense pas la mère de la mariée de tenir cette assemblée, dans laquelle elle s'investit beaucoup mais ne gagne rien matériellement. Mais elle aura au moins préservé son honneur pense-t-elle.

En outre, l'esprit de ces dons n'échappe pas au matérialisme qui gangrène les relations sociales présentes ; ceux-ci prennent davantage l'allure de spéculations financières et remplissent moins leur rôle de renforcement de ces rapports.

L'ensemble de ces considérations font que l'organisation de cette cérémonie a lieu des années après le mariage ou pas du tout même. Dans nos enquêtes nous avons rencontré des filles qui sont dans cette situation. C'est le cas de F.S. qui confie : « je n'ai pas encore rejoint le domicile conjugal, je viens seulement passer la nuit chez mon mari. Ma mère ne m'a pas encore ' équipée', elle n'est pas encore prête pour faire la cérémonie. »

Cependant, il arrive que la fille ne rejoigne pas son foyer pour d'autres raisons. Tout d'abord la belle famille peut s'opposer à sa venue dans la maison parce que le mariage a été contracté sans son accord, cette dernière étant jugée indigne de l'homme, le plus souvent à cause de son origine sociale (caste) (1 cas noté).

Ensuite, la mariée avec la complicité de ses parents, préfère rester dans sa famille ne voulant pas habiter avec sa belle-famille. Cette situation peut être très confortable pour eux ; la femme jouit pleinement des avantages du mariage sans pour autant en subir les rigueurs ; pour les parents, elle se révèle une source de revenus, le mari responsable désormais de sa femme participe au budget de consommation du ménage, à défaut de l'assurer.

3. La part de la famille dans les démarches et les cérémonies matrimoniales

A ce sujet, nous verrons quelles sont les catégories de parents qui s'impliquent et quel est leur rôle dans ces circonstances.

3.1. La part de la famille dans les démarches

La tendance actuelle, étant à la simplification, les femmes sont écartées au profit des hommes qui assurent seuls les démarches. Ceci est essentiellement du à la situation économique difficile et à la nécessité de ne pas dilapider les faibles moyens disponibles, ce à quoi elles ne peuvent résister dit-on.

Seulement, leur mise à l'écart n'est pas systématique et dans quelques rares cas, elles assument le rôle qui leur est dévolu : négocier le montant du cadeau de fiançailles et l'apporter chez la mariée. Dans ce cas, nous avons remarqué que la participation à cette démarche n'est pas étendue aux autres membres de la parenté ; seuls les consanguins du prétendant sont impliqués (mères et sœurs) ; hormis deux cas, avec les tantes maternelles dans le premier et la

tante paternelle dans le second. Si les moyens du mari sont modestes, elles insistent sur ce point dans les discussions pour solliciter la compréhension et l'indulgence du camp de la mariée pour qu'il revoie à la baisse ses exigences.

Par contre, lors de la demande officielle en mariage, réservée aux hommes, le cercle de participants est élargi aux membres de la famille étendue. La délégation du marié se compose, outre le père, de ses oncles paternels ou maternels, de ses demi-frères et quelque fois de ses cousins, selon leur disponibilité.

En cette circonstance, leur rôle est aussi de soutenir un des leurs, dans l'entreprise aussi importante et souvent délicate qu'est le mariage. Et cette manifestation de solidarité est d'autant plus significative que le choix du conjoint se fait actuellement hors de la parenté. En réalité, ils font symboliquement office de carte d'identité sociale pour le prétendant, dont dépend l'issue heureuse des démarches.

3.2. La part de la famille dans les cérémonies matrimoniales

Là aussi, les choses ont beaucoup évolué. Tout d'abord, les cérémonies qui étaient l'occasion de consolider les relations de parenté, sont aujourd'hui jugées futiles à l'exception toutefois du mariage religieux.

Ensuite, nous avons noté une innovation avec l'adaptation d'une cérémonie d'inspiration occidentale (la réception), seule initiative des mariés ; alors que les fiançailles ont perdu de leur substance originelle. Jadis, occasion pour les promis qui se fréquentaient ainsi pour la première fois, de mieux se connaître et de faire leurs preuves, elles deviennent aujourd'hui une simple formalité avec l'émancipation des jeunes.

Toutefois, l'implication des membres de la parenté est peu tributaire de ces changements. A l'occasion de la cérémonie religieuse, leur participation est fort appréciable. Ainsi lors du scellement de l'union, ils sont les témoins privilégiés dans les deux parties. Quand le géniteur d'un conjoint est décédé ou habite une autre ville, ce sont l'oncle paternel ou l'oncle maternel qui président à cette séance. Et il arrive fréquemment qu'ils le fassent alors que celui-ci est vivant, notamment s'ils sont les parrains des deux concernés et donc leurs tuteurs.

Par ailleurs, nous avons remarqué sur la base de nos entretiens, que quand la mariée rejoint le domicile conjugal, elle est systématiquement conduite par un parent autre que ses

géniteurs. Cette tâche est remplie presque toujours par la tante paternelle, et dans quelques rares cas par l'oncle ou la tante maternels.

En outre, dans son entreprise pour honorer la belle-famille, la mère est soutenue financièrement et matériellement par les branches maternelle et paternelle de la mariée.

Ayant reçu leur part du cadeau de fiançailles, les tantes paternelles contribuent à la confection du repas de la fête, en fournissant par exemple les rafraîchissements et les beignets. Tandis que les filles « esclaves » de la mariée, aident aux tâches ménagères et assurent le service. En échange de leurs services, elles reçoivent des dons (tissus et argent).

En définitive, malgré les changements notés dans les démarches et cérémonies matrimoniales, la part de la famille à ce sujet n'a pas évolué dans la mesure où celle-ci continue d'assumer son rôle traditionnel d'aide et d'assistance en ces circonstances.

En fait dans les démarches, son implication s'est même renforcée. En effet le choix du conjoint ayant lieu de plus en plus hors de la parenté, ses membres constituent en quelque sorte, une garantie pour le prétendant.

Dans les cérémonies, la parentèle est également très impliquée en intervenant, dans les situations cruciales.

CHAPITRE VIII. LES RELATIONS D'ALLIANCE

Les démarches et les cérémonies matrimoniales ont abouti au scellement de l'union entre les deux fiancés. Considéré sous cet angle, le mariage constitue une fin.

Mais en même temps, il est un début dans la mesure où il est synonyme d'une vie nouvelle pour les mariés, car il suscite un lien social lui aussi nouveau : il s'agit des relations d'alliance. Outre les conjoints eux-mêmes, elles s'établissent entre ces derniers et leur belle-famille d'une part et entre les belles familles d'autre part.

De par les attitudes qu'elle impose des deux côtés (comportements d'alliance), cette phase du mariage est très importante, mais aussi très problématique à cause des conflits dont elle fait l'objet quelquefois.

Dans le quartier de Usine Bène Tally, où les couples n'ont pas une autonomie résidentielle, la situation est très sensible.

1. Les rapports bru / belle famille

Ils renvoient à ce qu'est le mariage pour une femme : la coexistence avec la famille de son époux et la gestion quotidienne de cette vie commune ; parce qu'à priori, c'est la destinée de chaque mariée.

Cependant, l'expérience a montré que cette cohabitation pouvait être très délicate, voire conflictuelle allant parfois jusqu'à entraîner le divorce.

De nos enquêtes, il ressort que la qualité de ces rapports varie essentiellement selon que le couple vit ensemble ou séparément de la famille. Ainsi, dans ceux qui ont une autonomie résidentielle (quatre couples seulement), la bru déclare être en de bons termes avec sa belle-famille. Ceci est traduit par le ton catégorique de leurs discours exprimé par l'adverbe « aucun ».

En revanche, celles qui se trouvent dans la situation inverse, affirment être en conflit au moins avec l'un de ses membres.

1.1. Les rapports bru / beaux-parents

Avec le beau-père nous n'avons noté aucune difficulté. Avec les belles-mères, les relations sont caractérisées par la discorde dont la raison est liée au mauvais comportement de l'une ou l'autre des concernées, selon le côté où l'on se trouve.

D’une part, les brus imputent cette situation à l’antipathie de leur belle-mère, sentiment quelles ne peuvent s’expliquer. C’est le cas de M.J.D. qui déclare : « il y a des problèmes avec la belle-mère. Vous savez comment elles sont, quelquefois elles vous créent des problèmes sans raison. ». Pour N.F.D. : « dans tout mariage, il y a des gens qui t’aiment et d’autres qui ne t’aiment pas. ».

D’autre part, pour les belles-mères, cette situation s’explique par le mauvais comportement de leur bru. Or, une mariée digne de ce nom, doit se comporter à l’égard de ses beaux-parents comme s’ils étaient ses géniteurs, à l’égard de sa belle-mère comme si elle était sa propre mère. Par conséquent, elle doit se montrer soumise et attentionnée (laver son linge, cuisiner, nettoyer sa chambre etc.). En un mot, elle doit assurer la relève en la déchargeant de toutes ses obligations domestiques. Elle doit ainsi, s’inscrire dans une logique de continuité, en agissant comme sa belle-mère avant elle, avait agi.

Ce que les mariées conçoivent mal d’autant plus qu’elles cohabitent souvent avec leurs belles-sœurs. Pour sa part, S.N. confie : « Quand je suis venue ici, ma belle-mère a voulu se décharger sur moi de toutes ses responsabilités domestiques. Ce que je n’ai pas accepté. Je n’ai pas été éduquée comme cela ».

Toutefois si cette situation ne dégénère pas en dispute, les sentiments auxquels elle donne lieu (antipathie de la belle-mère ou révolte de la bru) font que leurs rapports sont polis mais distants, belle-mère et belle-fille se tolèrent, sans plus, pour sauver les apparences.

Leur affrontement survient quand, dans les disputes entre mariée et la sœur de son époux, elle prend le parti de sa fille contre la première.

En somme, de l’avis des belles-mères, les femmes de leurs fils sont seules responsables de leur non intégration dans la famille, en ne prenant en compte que le bien-être de ces derniers et pas assez le leur. Alors que plus d’attentions en aurait fait une complice et une alliée. Ce chantage affectif instaure, quand elles sont deux ou plus dans la maison, une concurrence entre brus, aidées dans ce sens par leurs mères.

1.2. Les rapports mariée / germains de l’époux

Ils sont relatifs à ses relations avec les frères et sœurs de son mari (beaux-frères, belles-sœurs). Avec les premiers, elles sont très détendues et parfois la complicité règne.

En revanche, avec les belles-sœurs, elles ont toujours été délicates à cause de leur volonté à la dominer, volonté qui s'exprime par le fait de lui laisser toutes les tâches ménagères. Dans ce cas, l'argument servi comme prétexte fait référence à la division sociale du travail au sein du couple, dont l'entretien du foyer revient à la femme. Ainsi, avec son arrivée, les belles-sœurs voient en cette circonstance l'occasion rêvée de se décharger de leurs responsabilités domestiques. Quand elle refuse, d'autant plus qu'elles sont généralement de la même génération, des disputes quotidiennes éclatent qui peuvent conduire au divorce, si des mesures ne sont pas prises.

A Usine Bène Tally, par exemple, elles consistent à fixer les règles du jeu dès le départ par la répartition équitable des activités ménagères entre elles. A ce titre, des tours de travail sont organisés dont la périodicité peut être quotidienne ou hebdomadaire.

Des entretiens, il ressort que des conflits entre la mariée et ses belles-sœurs proviennent justement des tours de cuisine, quand l'une d'entre elles a une activité ne lui permettant pas de s'en acquitter.

Outre les charges ménagères, les désaccords qui surviennent sont attribués par les enquêtées à la jalousie des belles-sœurs face à l'aisance économique de la mariée.

Pour mesurer la portée de cette déclaration, il faut la mettre en rapport avec la situation difficile que vivent la plupart des foyers. En effet, dans ces cas là, le marié est généralement le soutien de la famille et ses obligations diverses ne lui permettent pas d'entretenir à la fois ses sœurs et sa femme. Ainsi, face à la modestie de ses moyens, à défaut de s'occuper des premières, il s'occupe de son épouse envers laquelle**,** il a des devoirs plus urgents. Ce qui crée une inégalité entre elles, notamment dans leur apparence (habillement par exemple**).** Ainsi, on considère que les difficultés qu'elles créent à « leur femme » démentent leur dépit et leur impuissance à remédier à cette situation.

En résumé, les rapports mariée / belle-famille sont très tendus, mais seulement avec les membres féminins. A ce propos, le mode d'habitat est déterminant. Ainsi, les désaccords surviennent quand le couple n'a pas une autonomie résidentielle, alors que dans le cas inverse, les relations sont plus détendues.

Par conséquent, quelles observations faire relativement aux mariés qui eux, n'habitent pas avec leur belle-famille ?

2. Les rapports gendre / belle-famille

Leur analyse montre qu'ils sont exceptionnellement conflictuels et qu'à cette occasion les problèmes remontent aux démarches matrimoniales ; en revanche cela n'augure pas d'un rapprochement entre le gendre et sa belle-famille dont la relation demeure toujours caractérisée par l'évitement.

2.1. Les rapports gendre / beaux-parents

Entre le mari et les parents de sa femme, les rapports ont toujours été distants, caractérisés par les égards, attitude exprimant la reconnaissance de l'homme à l'endroit de ces derniers qui lui ont donné un bien précieux : une femme. A ce titre, il doit se montrer prévenant envers eux par une assistance matérielle et morale sans failles.

Aujourd'hui, les choses ont tout de même beaucoup évolué. La situation s'est d'ailleurs inversée car il arrive que ce soit ceux-ci qui aident matériellement le couple quand le besoin se fait sentir. C'est le cas de M.K.D. unique il faut le souligner qui nous confie :

« A mes beaux parents franchement, je n'ai rien à leur reprocher. D'ailleurs ils m'aident, ils me soutiennent beaucoup. Ma belle-mère, qui ne vit pas ici, m'envoie de l'argent ainsi qu'à sa fille. D'ailleurs le téléviseur que voici, c'est elle qui me l'a offert. Lors du baptême de mon fils aîné aussi, elle m'a envoyé de l'argent pour m'aider dans les dépenses. Les générations sont différentes. ».

Mais pour la majorité, on constate un éloignement progressif entre les concernés dû essentiellement à la conjoncture. En effet, les gendres rendent visite rarement à leurs beaux-parents à cause de leur travail qui fait qu'ils ne sont disponibles que le week-end. Ce qui selon eux, est une couverture fort commode, parce que n'étant pas à l'aise financièrement, ils ne peuvent pas non plus y aller les mains vides. Pour sa part, M.D. note :

« Quand S… [Sa femme], participe à des cérémonies familiales du côté de ses parents, les membres de sa famille demandent de mes nouvelles. Je n'assiste pas à ces cérémonies parce que je n'ai pas toujours le temps, ou je ne suis pas à l'aise financièrement, car je ne veux pas y aller, rencontrer X ou Y à qui je devrais remettre un cadeau, et ne pas pouvoir le faire. Ce sont deux raisons qui m'empêchent de m'intégrer au sein de ma belle-famille. ».

Par ailleurs, un changement de mentalité s'opère à propos du comportement du gendre envers ses beaux-parents. Par exemple, certains mariés jugent les visites inopportunes parce

qu'elles sont trop superficielles et n'ont aucune utilité. A ce propos C.A.C. affirme : «Je n'ai pas de relations avec mes beaux-parents. C'est n'est pas une chose que je refuse de faire ; seulement je trouve que pour aller voir quelqu'un il faut avoir un motif. Mais il ne faut quand même pas toujours trimballer chez les gens. ».

Un jugement pareil peut s'expliquer par les différences qui séparent généralement gendre et beaux-parents. Avant le mariage, ils étaient quasiment des étrangers l'un pour l'autre : ils ne sont ni de la même génération, ni de la même famille, ni du même quartier, et n'ont donc pas les mêmes centres d'intérêt. Si bien que ce fossé, combiné à la distance qui a toujours marqué leurs rapports crée ce sentiment d'indifférence.

Ainsi, les relations entre le gendre et ses beaux-parents sont distantes, distance renforcée par les conditions actuelles de vie.

2.2. Les rapports entre le marié et les germains de son épouse

Avec les germains de sa femme, les rapports sont polis, sans plus ; sauf quand les deux familles alliées ont une relation de parenté ou qu'elles sont de vieilles connaissances. Dans ce cas, ils sont cordiaux, et les comportements de parenté prédominent les comportements d'alliance dans les unions indiquées, comme le remarque P.S.N. : « Mes beaux-frères me considèrent comme leur grand frère ».

Par ailleurs, avec les belles-sœurs, ses rapports peuvent être davantage distants, surtout quand il s'agit des aînées de la mariée. Dans les cas recensés, cet éloignement traduit un ressentiment parce que la belle-sœur, usant de son rôle de conseillère et de son influence auprès de sa cadette, a tenté d'orienter celle-ci vers les rivaux de son prétendant jugés plus attrayants. M.D. a vécu la même situation :

« A l'époque, je n'avais pas d'argent (…). Sa grande sœur avait noté que je n'étais pas prospère, alors que ceux qui tournaient autour de S…, l'étaient plus que moi. Elle souhaitait que S…fasse son choix parmi mes concurrents. Mais Dieu a fait que le cœur de S… m'appartenait (…). La grande sœur bouda S…et moi inclus. Après cela, quand son tuteur m'accorda la main de S… et que ' le coup était déjà parti', elle chercha à apaiser nos relations, à se rapprocher de nous. »

Au total, si nous tenons compte de la faible représentativité des alliances parentales, les rapports du gendre avec sa belle-famille traditionnellement distants, le sont aujourd'hui encore

plus. Cet éloignement conjoncturel fait que les mariés sont peu **intégrés** dans la famille de leur épouse.

3. Les rapports entre les belles-familles

Dans une large part, ils dépendent des rapports entre les conjoints et leur belle-famille.

3.1. Les rapports entre les beaux-parents

Entre les beaux-pères, ils n'ont aucune intensité parce qu'ils ne sont pas entretenus. S'il en est ainsi, c'est parce que pour leur majorité, ils sont décédés ou qu'ils sont vieux et malades et donc ne peuvent pas se déplacer.

A cet effet, seules les belles mères entretiennent quelque rapport par le biais des cérémonies familiales et des rares visites de courtoisie qui sont essentiellement une marque d'estime mutuelle.

Cependant leurs relations sont souvent conflictuelles à cause justement de ces deux points. En effet, si par exemple, les visites de courtoisie se font à sens unique, la belle-mère la plus assidue peut l'assimiler à un manque de considération, à du dédain. Dans ce cas, une rupture pure et simple s'ensuit sans effets majeurs pour le mariage de leur enfant. A ce propos P.S. confie : « Nos deux mamans étaient des amies avant même notre mariage. Mais par la suite, leurs relations sont devenues distantes. Ma belle-mère n'a jamais rendu visite à ma mère qui elle, est venue ici. ».

Outre cela, leur désaccord peut remonter à la cérémonie, notamment, à cause des dons et contre dons qu'elles se font à cette occasion. De nos jours, ceux-ci sont plus des crédits que les femmes contractent entre elles qu'un moyen de consolider les liens sociaux. Si bien que si l'une d'elles faillit à ses engagements, une rupture s'en suit.

Du reste, quand les relations bru / belle-mère ne sont pas bonnes, elles affectent souvent leurs rapports créant une rancune entre elles.

3.2. Les rapports entre les germains de conjoints

Quand les conjoints sont de la même famille, les relations de parenté prédominent la relation d'alliance.

Dans le cas contraire, qui est du reste la situation la plus courante, il y a un éloignement entre les germains de conjoints. D'autant plus qu'ils n'ont à priori aucune obligation mutuelle.

Par ailleurs la qualité des rapports mariés / belle-famille est déterminante dans ce domaine. Leur rapprochement dépend fondamentalement du degré d'intégration des conjoints dans leur famille adoptive.

Entre les belles-sœurs, cet aspect est encore plus marqué car les rapports entre les femmes mariées (dont la majorité habite avec les beaux-parents) et leur belle-famille (belles sœurs et belles-mères) sont caractérisés par la discorde.

En outre, il y a peu de contact entre germains de conjoints du fait de leur dispersion géographique. Si bien que le sentiment de former une communauté est peu vivace sinon inexistant.

Ainsi, il ressort de l'étude des relations d'alliance à Usine Bène Tally, que le couple est mal intégré au sein de la belle-famille. Selon qu'il s'agit du mari ou de la femme, les facteurs varient.

Entre bru et belle-famille, le facteur déterminant en ce sens est l'habitat collectif, **à** l'origine des rapports conflictuels.

En outre, entre gendre et belle-famille, la distance traditionnelle s'est encore accentuée, sous l'effet de la conjoncture économique et de la mobilité géographique.

Si bien qu'entre belles-familles, il y a peu de contact, la qualité de leurs rapports dépendant du degré d'intégration de leurs enfants.

CONCLUSION

Si les conditions de vie en milieu urbain affectent le processus matrimonial et les relations d'alliance, cet impact est d'une touche particulière à Usine Bène Tally dont la situation est autant particulière.

En effet, zone originellement pauvre, Usine Bène Tally s'est paupérisé à la faveur de la crise économique actuelle. Sous ce rapport, les différentes composantes de son économie, essentiellement tournée vers l'autosubsistance, constituent autant de stratégies de survie quotidienne.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater, combien la rigueur de leur existence, déteint sur la perception qu'ont ses habitants du mariage.

Ainsi il est intéressant de noter combien la vision austère qui leur inspire la vie de couple, est révélatrice des difficultés auxquelles ils sont journellement confrontés. L'idée qu'ils en ont ne laisse aucune place aux sentiments personnels, à la fantaisie et à la chaleur, le mariage étant uniquement considéré comme une épreuve, cependant nécessaire, et une obligation, car découlant d'une prescription divine.

Pour ce faire, les candidats au mariage, doivent être dotés de qualités particulières. A ce titre, les réponses fournies exaltent singulièrement le sens des responsabilités et l'endurance, qui sont en réalité la plus sûre des armures contre les risques de défaillance et de défection.

Par ailleurs, malgré la dureté du mariage, les attentes qu'il suscite au sein des familles, traduisent uniformément un besoin de sécurité. Face à la précarité des conditions d'existence, il offre une porte de sortie de crise pour les parents d'une part, par l'allègement de leurs charges domestiques, d'autre part pour leurs enfants, par la perspective de vivre une situation meilleure.

Si bien qu'au moment du choix du conjoint, parents et filles sont peu regardants sur l'ethnie, la profession, le degré de parenté avec le prétendant, l'essentiel étant qu'il soit musulman issu d'une caste égale et ait surtout le minimum pour pourvoir à l'entretien de sa femme.

De même, nous avons relevé une faible proportion de la relation de parenté entre conjoints par rapport à la relation de voisinage, qui est de loin la plus importante.

Cependant, cette faible représentativité de la parenté, traduit moins un sentiment d'indifférence à son égard, par suite de la dispersion géographique de ses membres, que

l'importance qu'elle revêt aux yeux des enquêtés. Elle découle plutôt d'un souci de la préserver face au péril que représente la fréquence actuelle des divorces – dont les risques sont multipliés à Usine Bène Tally - ; d'autant plus que la rupture qui se produirait, engloberait, outre les partenaires, leur famille.

Aussi, le voisinage offre-t-il un compromis idéal entre la répugnance à rompre des liens séculaires et le désir d'épouser un semblable.

Ainsi la part de la famille dans le choix du conjoint est minime.

Par contre, dans les démarches et les cérémonies matrimoniales, son implication est toujours pleine et active, malgré l'évolution notée dans ce domaine.

En effet, dans les démarches elle a trait à la mise à l'écart progressive des femmes au profit des hommes, innovation qui s'explique par le contexte économique du quartier.

D'une part, ces dernières n'ont plus l'occasion d'assumer leur rôle coutumier de négociatrices des prestations matrimoniales (réduites à la dot et au cadeau de fiançailles) qui ne font plus l'objet de discussions, le prétendant étant tenu de s'en acquitter selon ses moyens financiers.

D'autre part, nous avons montré que la famille de la mariée ne souhaite plus leur implication en cette circonstance, dans la mesure où leur participation amoindrit encore la valeur d'un cadeau déjà fort modeste, notamment à cause des contre dons qu'exige leur déplacement.

Concernant les cérémonies matrimoniales, le changement réside dans l'adoption d'une manifestation d'inspiration occidentale, la réception ; tandis que certaines d'entre elles (les fiançailles, la consommation du mariage, la cérémonie finale) perdent de leur substance originelle face à l'émancipation des jeunes.

En outre, la corruption de l'esprit du don en cette circonstance est exacerbée dans cette localité où il prend davantage l'allure de spéculations financières que de marques de solidarité collective. En ce sens, la réception constitue pour la mariée un moyen de recouvrer ses dons antérieurs, d'ailleurs motivation essentielle de sa tenue ; tandis que la cérémonie finale profitable uniquement à la famille du mari, perd de sa signification car organisée seulement dans le but de rendre la belle-famille bien disposée à l'égard de la mariée.

Toutefois cette évolution n'affecte aucunement la participation et le rôle des membres de la parenté à ces occasions. Ainsi, à toutes les étapes décisives (demande en mariage,

scellement de l’union et quand la mariée rejoint le domicile conjugal), aussi bien les branches paternelle et maternelle des époux sont pleinement impliquées et assument leur rôle coutumier d’aide et d’assistance.

Par ailleurs, il ressort de l’analyse des relations d’alliance, que le couple est mal intégré au sein de la belle-famille, ce qui affecte la qualité des rapports entre alliés.

Ainsi, entre la bru et sa belle-famille, la cohabitation exacerbe la divergence de vue sur les comportements d’alliance, au point de rendre conflictuels leurs liens.

Par contre, entre gendre et belle-famille, la distance caractérisant traditionnellement leurs rapports, s’est encore creusée sous l’effet de la mobilité géographique d’une part, et de la conjoncture économique d’autre part.

BIBLIOGRAPHIE

- **ANTOINE (P), BOCQUIER (P), FALL (A.S) et al**. *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar: IFAN, ORSTOM, CEDEP, 1995, 209 p.

- **BALANDIER (G),** "Actualité du problème de la dot en Afrique noire", pp. 38- 47, in : *Monde non chrétien* (21), 1952.

- **BINET (J).** *Le mariage en Afrique noire*. Paris : ed du cerf, 1959, 179 p.

- **BURGUIERE (A), KLAPISCH-ZUBER (C), SEGALEN (M) et ZONABEND (F).** *Histoire de la famille*, t. 1, Préf. De C.Lévi-Strauss. Paris : Armand Colin, 1986, 639p.

- **CHABAS (J),** « Le mariage et le divorce dans les coutumes des Oulofs habitant les grands centres du Sénégal », pp. 474-532, in : *Revue juridique et politique de l'Union française* (4), oct-déc. 1952.

- **DIOP (A-B).** *La famille wolof: tradition et changement*. Paris : Karthala, 1985, 262 p.

- **DIOP (A-B).** *La société wolof : tradition et changement*. Paris : Karthala, 1981, 358 p.

- **ERNY (P).** *L'enfant et son milieu en Afrique noire : essais sur l'éducation traditionnelle*. Paris : Payot, 1972, 312 p.

- **FERREOL (G), CAUCHE (P), DUPREZ (J-M) et al**. *Dictionnaire de sociologie (2ème ed.).* Paris: Armand Colin, 1995, 315 p.

- **GIRARD (A).** *Le choix du conjoint : une enquête psychosociologique en France*. (5ème ed), Paris : PUF, 1981, 201p.

- **GRAWITZ (M).** *Méthodes des Sciences sociales. (10ème ed.)* Paris : Dalloz, 1996, 920 p.

- **GUEYE (B),** « Le mariage : préceptes islamiques et état des lieux au Sénégal », 11p. , in : *Bulletin de l'Institut islamique de Dakar*, (001), Juillet 2004.

- **GUNTHER (H-P-K.).** *Le mariage, ses formes, son origine*. Trad. de l'allemand par L.Lamorlette, Paris : Payot, 1952, 255 p.

- **KAÑJI (S-M) et CAMARA (F-K).** *L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs*. Préf. de A.Bara Diop, Paris : l'Harmattan, 2000, 309 p.

- **LE BRIS (E), MARIE (A), OSMONT (A) et al**. *Famille et résidence dans les villes africaines : Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*. Paris : l'Harmattan, 1987, 268p.

- **LEVI-STRAUSS (C).** *Les structures élémentaires de la parenté, (*2ème éd.), Paris : Mouton & Co, 1968, 591p.

- **MERCIER (P),** « Vers une évolution du mariage sénégalais », pp. 542-546, in : *Bulletin de l'IFAN*, t. XII, (2), avril 1951.

- **MERCIER (P),** « Aspects de la société africaine dans l'agglomération dakaroise : groupes familiaux et unités de voisinage », pp.11-40, in : *Etudes sénégalaises : L'agglomération dakaroise : quelques aspects sociologiques et démographiques*. (5), 1954.

- **MERCIER (P),** « Etude du mariage et enquête urbaine », pp. 28-43, in : *Cahiers d'études africaines*. (1), Paris : Mouton & Co, 1960.

- **MERCIER (P).** *Les tâches de la sociologie*. Dakar : IFAN, 1951, 93 p.

- **MICHEL (A).** *Sociologie de la famille et du mariage*. Paris : PUF, 1986, 236p.

- **OKE (F- M.),** « Un des aspects des problèmes posés par le mariage en Afrique de l'Ouest: la dot », pp. 167-176, in : *L'évolution de la famille africaine*. Canberra : Université nationale australienne, 1978, 848 p.

- **PAULME (D)**, « La notion de parenté dans les sociétés africaines », pp. 150-173, in *Cahiers internationaux de sociologie*, t.15. Paris : Seuil, 1953.

- **PINÇOT (M) et PINÇOT-CHARLOT (M**). « Sur la piste des nantis », pp.24-27, in *: Monde diplomatique (Le*). Sept.2001.

- **RADCLIFFE-BROWN (A-R) et FORDE (D**). *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*. Paris : PUF, 1953, 528 p.

- **SAMB (A).** « Un mariage musulman au Sénégal en 1973 ». pp. 99-101, in : *Notes africaines*, (144), oct. 1974.

- **TAMBA (M) et SANE (I)**. « Le choix du conjoint à Dakar » pp.89-110, in : *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines.* (29), 1999.

- **THORE (L).** « Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar », pp. 479-551, in : *Cahiers d'études africaines*, vol IV, (16), Paris : Mouton & Co, 1964.

ANNEXES

Guides d'entretien pour les interviews individuelles.

Pour les conjoints

1. Choix du conjoint.

Identification : liens de parenté, ethnie, caste, religion, profession.
Circonstances de la rencontre : lieu et mode de connaissance.

2. Démarches et cérémonies.

Procédure.
Rôle des conjoints.

3. Relations d'alliance.

Mode d'habitation.
Rapports gendre / belle-famille.
Rapports bru / belle-famille.
Rapports entre les belles-familles.

Pour les parents.

1 .Démarches et cérémonies matrimoniales.

Procédure.
Participation : acteurs et rôles.
Prestations matrimoniales : montant et modalités de paiement.

2. Relations d'alliance.

Rapports beaux-parents / bru.
Rapports beaux-parents / gendre.
Mode d'habitation.

Guide d’entretien du focus-group.

1) Conception du mariage : idée qu’ils se font du mariage, des qualités matrimoniales et les attentes nourries par le mariage.
2) Choix du conjoint : sphère du choix et motivations.
3) Cérémonies matrimoniales : opportunité.
4) Relations d’alliance : conception des comportements d’alliance, enjeu des conflits et personnes concernées.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Répartition des conjoints selon leurs liens de parenté…… 58

Tableau n° 2 : Répartition des conjoints selon leur ethnie……. 60

Tableau n° 3 : Répartition du conjoint selon sa catégorie socioprofessionnelle et celle de sa femme…… 62

Tableau n° 4 : Répartition des conjoints selon le cadre de la rencontre…… 64

Tableau n° 5 : Répartition des conjoints selon le mode de connaissance…… 65

TABLE DES MATIERES

Introduction 5

PREMIERE PARTIE *:* Cadre général et méthodologique 7

Chapitre I : Cadre général de l'étude 8

1. Problématique, objectifs et hypothèses 8

1.1. Problématique et objectifs 8

1.2. Hypothèses 9

2 .Analyse du changement dans le mariage 10

2.1. Les facteurs du changement 10

2.2..Etat des lieux 12

Chapitre II : Modèle d'analyse 16

1. Approche de l'étude du changement dans le mariage 16

1.1. La problématique de l'émancipation individuelle 16

1.2. La problématique de la parenté en milieu urbain 18

2. Analyse du mariage chez Abdoulaye Bara Diop 19

2.1. Le processus matrimonial dans la famille wolof traditionnelle 19

2.1.1. Le choix du conjoint 20

2.1.2. Les démarches et les cérémonies matrimoniales 20

2.2. Les relations d'alliance 21

2.2.1. Les relations gendre / belle-famille 21

2.2.2. Les relations bru / belle-famille 22

3. Définition conceptuelle 23

3.1. Le mariage 23

3.2. La famille 26

Chapitre III. Cadre méthodologique 28

1. Déroulement de l'enquête 28

1.1. La phase préliminaire 28

1.1.1. La documentation 28

1.1.2. La pré enquête 29

1.2. La phase de terrain 29

1.2.1. La méthode de recueil des données 29

1.2.2. Les techniques de recueil de données 30

1.2.3. La population de l'étude 31

2. Difficultés rencontrées 33

2.1. Les difficultés d'ordre matériel 33

2.2. Les difficultés liées au déroulement de l'enquête 33

DEUXIEME PARTIE : Perception du mariage à Usine Bène Tally 36

Chapitre IV : Le cadre de vie : Usine Bène Tally 37

1. Présentation 37

1.1 Historique de Usine Bène Tally 37

1.2. Description de Usine Bène Tally 38

2. Population 39

2.1. Composition 40

2.2. Structure familiale 41

3. Economie 42

3.1. Le commerce 42

3.2. L'artisanat 42

3.3. Les services 44

4. Les problèmes de Usine Bène Tally 44

4.1. Le manque d'espace 45

4.2. La pauvreté 45

4.3. L'insécurité 46

4.4. Les déperditions scolaires 46

Chapitre V : Perception par les populations du mariage 47

1. Conception du mariage 47

1.1. Sens du mariage 47

1.1.1. Le mariage : une obligation divine 47

1.1.2. Le mariage : une épreuve 48

1.2. Profil des mariés 49

1.2.1. Profil de l'époux 49

1.2.2. Profil de l'épouse 50

2. Les attentes par rapport au mariage 52

2.1. Chez la future mariée 52

2.2. Chez le futur marié 53

2.3. Chez les parents 53

3. Rapports entre les conditions de vie et la perception du mariage 54

TROISIEME PARTIE : Processus matrimonial et relations d'alliance à Usine Bène Tally 57

Chapitre VI. Le choix du conjoint 58

1. Caractéristiques sociales et professionnelles des conjoints 58

1.1. La parenté..... 58

1.2. L'ethnie 59

1.3. La religion 60

1.4. La caste 61

1.5. La profession 61

2. Les circonstances de la rencontre 64

2.1. Le cadre de rencontre 64

2.2. Le mode de connaissance 64

3. La part de la famille dans le choix du conjoint 66

3.1. Dans les caractéristiques sociales et professionnelles des conjoints 66

3.2. Dans les circonstances de la rencontre 66

Chapitre VII. Démarches et cérémonies matrimoniales 67

1. Les démarches matrimoniales 67

1.1. Les démarches préliminaires 67

1.1.1. Le futur marié fait part de ses intentions 67

1.1.2. L'enquête sur les futurs conjoints 68

1.2. Les démarches officielles 68

1.2.1. Discussions et fixation des prestations matrimoniales 69

1.2.2. La demande en mariage 70

2. Les cérémonies matrimoniales 71

2.1. Les fiançailles 71

2.2. Le mariage religieux 72

2.3. La réception 73

2.4. La cérémonie finale 75

3. La part de la famille dans les démarches et les cérémonies 77

3.1. Dans les démarches matrimoniales 77

3.2. Dans les cérémonies matrimoniales 78

Chapitre VIII. Les relations d'alliance 80

1. Les rapports bru / belle-famille 80

1.1. Les rapports bru / beaux – parents 80

1.2. Les rapports mariée / germains de l'époux 81

2. Les rapports gendre / belle-famille 83

2.1. Les rapports gendre / beaux-parents 83

2.2. Les rapports marié / germains de son épouse 84

3. Les rapports entre les belles-familles 85

3.1. Les rapports entre les beaux-parents 85

3.2. Les rapports entre germains de conjoints 86

CONCLUSION 87

Bibliographie 90

Annexes 92